

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



RAPPORT

DE L'ORGANISATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE 2023



JANVIER 2024

Commission Electorale Nationale Indépendante
Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO
Site Web : www.ceni-madagascar.mg e-mail : communicationceni@gmail.com

Monsieur Le Président de la République

Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur Le Président du Sénat,

Madame Le Président de L'Assemblée Nationale,

Monsieur Le Président de la Haute Cour Constitutionnelle,

Conformément à l'article 60 de la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015, instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », nous avons l'honneur et le plaisir de vous remettre le Rapport sur l'organisation de l'élection présidentielle du 16 novembre 2023.

Nous vous prions de croire en l'assurance de notre très haute considération.

LISTE DES ABREVIATIONS

ANRCM	Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée
BE	Bureau Electoral
BGAN	Broadband Global Area Network
BV	Bureau de Vote
CA	Chef d'Antenne
CEC	Commission Electorale Communale
CED	Commission Electorale de District
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEP	Commission Electorale Provinciale
CER	Commission Electorale Régionale
CID	Centre Informatique de District
CNIDH	Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNTDI	Centre National de Traitement des Données Informatiques
COVID-19	Corona Virus
D	Délibération
DCESE	Direction de la Communication de l'Education et de la Sensibilisation Electorale
DEAJ	Direction des Etudes et des Affaires Juridiques
DOER	Direction des Operations Electorales et Référendaires
DPBAF	Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières
DPS	Direction de la Protection et de la Sécurité
DPSEF	Direction de la Planification, du Suivi – Evaluation et de la Formation
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSI	Direction des Systèmes d'Information
DSINT	Direction des Systèmes d'Information et des Nouvelles Technologie
EMMO	Etat-Major Mixte Opérationnel
EMMOREG	Etat-Major Mixte Opérationnel Régional
ENAM	Ecole Nationale d'Administration de Madagascar
FAAM	Fédération des Associations des Aveugles de Madagasikara.
FCV	Fonds de Contre-Valeur
FDP	Feuille de Dépouillement et de Pointage
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FKT	Fokontany
FTP	File Transfer Protocol
HCC	Haute Cour Constitutionnelle
JSAN	Opération de Jugement Supplétif et d'Acte de Naissance
KMF/CNOE	Komity Mpanaramaso Fifidianana/ Conseil National de l'Observation de l'Election
LO	Loi Organique
MBE	Membre du Bureau Electoral
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
OMC	Organe Mixte de Conception
ORTM	Office de la Radio et de la Télévision publique de Madagascar
PCEC	Président de la Commission Electorale Communale
PCED	Président de la Commission Electorale de District
PCOP	Plan Comptable des Opérations Publiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSRMV	Président des Sections de Recensement Matériel de Vote
PTF	Partenaire Technique et Financier

PV	Procès-Verbal
QR	Quick Response
RALE	Révisions Annuelles des Listes Electorales
RNM	Radio Nationale Malagasy
RPEDEM	Renforcement des Processus Electoral et Démocratique de Madagascar
RPI	Ressource Propre Interne
SA	Structure d'Appui
SAFIDY	Sampana Anarahamaso ny Fifidianana Ivon'ny Demokrasia Ifarimbonana
SARP	Système d'Alerte et de Réponse Précoce
SAVS	Service d'Appui et Veille Stratégique
SE	Secrétaire Exécutif
SEA	Secrétaire Exécutif Adjoint
SEN	Secrétariat Exécutif National
SGOP	Service de Gestion des Opérations Pré-Electorales
SGOSPE	Service de Gestion des Opérations et Scrutins Post-Electorales
SMS	Short Message Sender
SPP	Secrétaire Permanent Provincial
SPR	Secrétaire Permanent Régional
SRMV	Section de Recensement de Matériel de Vote
TA	Tension Artérielle
TVM	Télévision Malagasy
VSAT	Very Small Aperture Terminal

MOT DU PRESIDENT



Nous avons organisé l'élection présidentielle du 16 novembre 2023, en nous basant sur l'aspiration collective des citoyens, à renforcer et à faire respecter les normes constitutionnelles et légales.

Aussi, nous voudrions ici réitérer notre fierté et notre satisfaction pour le haut degré de conscience prouvé en la circonstance par les électeurs dans leur ensemble, en assumant les valeurs et le jeu du système démocratique, en tant que voie unique, pour respecter la souveraineté du peuple, seule source de tout pouvoir politique, et qu'aucun individu ou groupe d'individus ne peut s'arroger.

Tout au long de ce processus, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour organiser une élection transparente, juste et fiable en vue de faire respecter le vrai choix des électeurs. C'est ainsi que des différentes mesures ont été prises pour garantir cette transparence, sans oublier d'avoir mis en exergue notre ferme volonté à consolider l'intégrité électorale, seule garante d'une société paisible et prospère.

Nous avons initié au cours de cette élection des innovations sur le recensement des électeurs, la transmission et le traitement des résultats par l'utilisation de la NTIC, la publication des tendances de vote dès la nuit électorale, et le vote des personnes ayant des handicaps de vue.

Nous estimons que les avancées significatives en matière de démocratie et de consolidation de la paix au cours de ces dernières années, devront être préservées pour permettre au pays de se consacrer sereinement à son développement économique.

Nous ne saurions rédiger ce mot, sans adresser nos plus vifs et chaleureux remerciements à tous ceux qui ont concouru à la préparation et à l'organisation de cette élection, qui à notre entendement, s'est déroulée dans les conditions matérielles et d'organisation les meilleurs possibles, à l'évidence, à la hauteur de son importance pour notre pays.

Nous voudrions adresser tout particulièrement nos sincères remerciements et gratitude, à toute l'équipe de la CENI, au Gouvernement et aux Partenaires Techniques et Financiers qui n'ont pas, chacun à son niveau, ménagé leurs efforts pour l'aboutissement avec succès du processus électoral.

Arsène Retaf Andrianarisedo DAMA
Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

Le présent document est établi en application des dispositions de l'article 60 de la Loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015 instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante. Adressé à toutes les Institutions de l'Etat, il retrace ainsi l'organisation et la gestion de l'élection présidentielle du 16 novembre 2023.

Chaque volet est constitué par des grandes rubriques ou des thèmes qui rapportent les activités réalisées à chaque étape du processus électoral. Ce rapport comprend :

- Le contexte général dans lequel la CENI a mené sa mission
- Chapitre 1 : Les opérations avant le jour du scrutin
- Chapitre 2 : Les activités durant le jour J
- Chapitre 3 : Les opérations après le jour J
- Chapitre 4 : Les activités transversales accompagnatrices du processus : communication, santé, sensibilisation et sécurisation ; et
- Chapitre 5 : La gestion du budget électoral, et
- Une conclusion générale récapitulant toutes les recommandations

Contexte de l'organisation de l'élection

L'organisation de l'élection présidentielle de 2023 a été faite dans un contexte particulièrement rude marqué par une conjoncture et un climat socio-politique et économique morose et instable. Ainsi, pour répondre aux attentes des acteurs surtout politiques, et afin de pouvoir assurer normalement les missions que la loi a assignées à la CENI, de nombreux aspects importants ont été particulièrement veillés durant le processus. L'objectif est de diminuer les méfiances et dissiper les doutes qui planaient sur la tenue ou pas de l'élection. Ils s'agissent de : l'aspect légal, l'aspect logistique électoral, l'aspect inclusivité, l'aspect transparence gage de la confiance et l'aspect environnemental ou socio-économique.

❖ Sur le plan juridique, socio-politique et économique

Les principes fondamentaux de tout système démocratique, repris par l'article 5 de la Constitution de la République de Madagascar précise que : « *La souveraineté appartient au peuple malagasy, source de tout pouvoir, qui l'exerce par ses représentants élus au suffrage universel direct ou indirect, ou par la voie du référendum.* ». Ainsi, dans le cas où le mandat d'un élu au suffrage universel direct comme le Président de la République arrive à terme, le transfert du pouvoir du peuple à son dirigeant élu doit se faire par la voie des urnes. Il appartient à la CENI de l'organiser conformément aux textes en vigueur. Toute démarche n'allant pas dans ce sens - pour un pays Républicain comme Madagascar - serait inconstitutionnelle et va à l'encontre des principes démocratiques.

En effet, bien que les principes et les dispositions des textes soient clairs sur la nécessité d'organiser l'élection du Président de la République, les manifestations, les revendications et les manœuvres politiques incessantes organisées depuis le début du cycle et pendant le processus ont quelque peu perturbé non seulement les préparatifs mais également le déroulement des votes le jour du scrutin. Les propagations de fausses nouvelles, les incitations à la haine et les campagnes de dénigrement entre candidats et envers les institutions et les organes en charge de l'organisation des élections sont autant de facteurs exogènes rendant difficiles la gestion des opérations.

Devant de telle situation et de tel environnement dans lequel la CENI a travaillé, vigilance et transparence ont été de mises afin de rassurer l'opinion publique et convaincre les acteurs de participer au processus, particulièrement les candidats et les électeurs. Les défis de la CENI étaient, d'une part, de regagner la confiance des acteurs et, d'autre part, de maintenir la sérénité et, enfin, de rechercher l'inclusivité face à une population électorale désabusée et démotivée.

❖ Sur le plan financier, budgétaire et logistique

La situation économique et financière post COVID-19 marquée par la rareté des ressources a fortement impacté les capacités financières et budgétaires des pays et des organisations internationales contributeurs au basket fund servant à appuyer le processus électoral. En outre les tensions politiques à Madagascar ont rendu plus difficile l'accompagnement technique et financier du processus électoral. Il en découle qu'entre la disponibilité des ressources propres internes et l'opérationnalisation des fonds issus du basket fund, toutes deux étant mises en place tardivement, une fois le décret portant convocation des électeurs publié – confirmation officielle et légale de la tenue des élections –, la CENI a été contrainte de procéder à des priorisations et aménagements tout le long du processus pour permettre la réalisation dans les temps et dans l'espace des activités. Pour une gestion saine respectant les principes et règles budgétaires, gérer la rationalité, la qualité et la légalité des procédures ont été les maîtres-mots pour faire face aux carences de financement et préparer au mieux ce processus. La réticence de certains Partenaires Techniques et Financiers à contribuer au basket-fund au regard de la conjoncture politique a eu des impacts sur la programmation et la répartition des prises en charge des postes de dépenses importantes qui auraient dû être supportés par le projet RPEDEM du PNUD. Face à cette situation, à la requête de la CENI, le Gouvernement a dû prendre des mesures urgentes pour accorder un crédit additionnel à la CENI afin de pouvoir procéder au renflouement des caisses et à l'engagement desdites dépenses afin de ne pas mettre en péril le processus en marche.

En outre, les mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement par la création de caisses d'avance au niveau du Siège de la CENI, la répartition des fonds au niveau des démembrements pour les paiements des dépenses « urgentes » dans le cadre de l'élection présidentielle, l'allégement des procédures de passation des marchés et la dérogation spéciale aux échéances de l'exécution budgétaire 2023 ont été déterminantes dans la gestion en temps réel de toutes les activités planifiées.

Enfin, sur le plan logistique qui est un aspect très important pour la réussite de l'organisation, le grand défi était celui de gérer le temps, les fonds et l'espace. *Le temps* car les délais impartis sont très serrés et cadrés légalement alors que les procédures d'acquisition, de production, de déploiement sont assez lourdes et complexes. *Budgétaire* car entre délai légal, positionnement et engagement par étape du processus, de fortes mobilisations et coordinations sont requises pour trouver des solutions et combler le gap. Enfin, *l'espace*, dans le sens où le challenge était de trouver des locaux appropriés pour entreposer, conditionner et sécuriser les matériels électoraux tant au niveau central qu'au niveau de ses démembrements avant le jour du scrutin.

Chapitre 1. Opérations avant le jour du scrutin

Le présent chapitre rapporte toutes les opérations qui ont été effectuées avant le jour du scrutin. Elles sont constituées par neuf (09) grandes rubriques, allant de la détermination du calendrier électoral tout en passant aux six (06) activités liées aux listes électorales, jusqu'à l'organisation des formations du personnel électoral et la gestion de la campagne électorale.

1.1. Détermination du calendrier électoral

- Les dispositions légales :
 - l'article 47 de la Constitution, qui dispose que la date du scrutin a lieu trente jours au moins et soixante jours au plus avant l'expiration du mandat du Président en exercice.
 - l'article 52 de la Loi organique 2018-008 du 11 mai 2018 aux termes duquel « *le scrutin doit se tenir durant la saison sèche de l'année, entre le 31 mai et le 30 novembre...* »
- Les faits :
 - la date d'expiration du mandat du Président : 19 janvier 2024 ;
 - la fourchette de période pour la tenue du premier tour : 19 novembre 2023 au 19 décembre 2023
- Proposition de la CENI par délibération N° 04/CENI/D/2023 du 07 février 2023 :
 - Tenue du premier tour de l'élection présidentielle le 09 novembre 2023 et tenue de l'éventuel second tour le 20 décembre 2023. Motifs :
 - Préservation des droits des électeurs et de l'égalité de chance des candidats, la CENI a proposé d'avancer la date du scrutin du premier tour de 10 jours par rapport à la fourchette de période susmentionnée. Ainsi, la tenue des scrutins en période de pluie et en période de vacances pour l'éventuel second tour serait évitée.
- Avis de la HCC sur les dates de la prochaine élection présidentielle
 - Par Avis n°01-HCC/AV du 15 février 2023 en réponse à une demande d'avis de la Commission électorale Nationale Indépendante (CENI) sur les dates de la prochaine élection présidentielle, la HCC a déclaré conforme à la constitution ledit calendrier pour : « *la protection des libertés fondamentales, entre autres le droit de vote, et ... la démocratie comme fondement de la République* »
- Report de la date du premier tour par arrêt HCC : A l'issue de la Décision n°14-HCC/D3 du 12 octobre 2023 relative à une requête aux fins de constatation d'un cas de force majeure et de report de l'élection présidentielle du 9 novembre 2023 :
 - La date du premier tour de l'élection présidentielle a été reportée le 16 novembre 2023 sans pour autant changer la date du second tour, et
 - Cette modification a eu des répercussions sur le calendrier de mise en œuvre des opérations, notamment en ce qui concerne les calendriers de formation et de déploiement des matériels électoraux.

1.2. Activités liées à l'enregistrement des candidatures

Sur les vingt-huit (28) candidatures enregistrées auprès de la Haute Cour Constitutionnelle, 13 candidats ont été retenus par la décision n°11 - HCC/D3 du 9 septembre 2023 dont la liste est présentée en **Annexe 01** du présent rapport. Il est à noter qu'outre la publication de la liste des candidats retenus à se présenter, la Décision n°26 - HCC/D3 a aussi déterminé en son article 2, les caractéristiques à apposer sur le bulletin unique concernant chaque candidat et ce, conformément aux supports joints dans les dossiers de candidature. Le 11 septembre 2023, un tirage au sort des numéros d'ordre de présentation dans les bulletins uniques ainsi que pour la présentation dans les médias publics a été organisé publiquement et retransmis en direct par la radio et télévision nationale au siège de la Commission Électorale Nationale Indépendante, et le résultat est présenté en **Annexe 02**.

1.3. Activités liées aux listes électorales

Il s'agit des activités liées à la fiabilisation, à l'impression, au déploiement des listes au niveau des Fokontany et à la distribution des cartes d'électeurs.

1.3.1. Fiabilisation du fichier électoral

- Les listes électorales à utiliser pour la tenue des deux tours de l'élection présidentielle sont les listes issues de la refonte totale des listes électorales et du registre électoral national 2022-2023, arrêtées définitivement le 20 juillet 2023 ; avec un enrôlement de 11 043 836 électeurs ;
- Les principes directeurs de la conduite de la refonte :
 - *Exhaustivité* de l'inscription sur les listes électorales par la mise en œuvre de deux catégories de mode opératoire afin de cibler tous les citoyens suivant leurs occupations et activités quotidiennes :
 - ✓ Modes opératoires classiques : visite des ménages et inscription au niveau des bureaux des fokontany ;
 - ✓ Modes opératoires spécifiques : cibler les électeurs potentiels qui ont des difficultés tels que : les détenus, les travailleurs déplacés, les étudiants des campus universitaires, les guichets uniques à l'occasion des audiences de délivrance de JSAN et de CNI
 - *Exactitude* des informations sur les électeurs : adoption d'une mesure de validation des saisies par les membres et le personnel au niveau de la CED ;
 - *Inclusivité et Transparence* :
 - ✓ Par rapport aux parties prenantes : encouragement et accompagnement des observateurs tant issus des OSC que des partis politiques au niveau des CLRE et des CED ;
 - ✓ Organisation de séances d'échange et d'information par rapport à l'avancée des opérations et tenues de dialogues multi acteurs au niveau national, régional et au niveau de certains districts, dont la liste est présentée en **Annexe 03** ;
 - ✓ Etudier avec les partenaires les approches pour motiver les acteurs à participer au processus.
- Les mesures prises pour améliorer et sécuriser les listes électorales à utiliser le 16 novembre 2023 :
 - Relance auprès des Tribunaux sur les suites qu'ils voudront bien donner aux demandes d'ordonnance sur requêtes faites afin d'inscrire avant l'impression des listes et des cartes les électeurs recensés mais omis de la liste ou à cause du retard des opérations de rapatriement des carnets de recensement et des saisies.
 - Inscription sur la liste de vérification et la liste de distribution des cartes des anomalies ou erreurs signalées par les électeurs en vue de redresser la liste ;
 - Mise en place des dispositifs de sécurisation des listes (filigrane, ...) afin de rassurer les acteurs.
- **Difficultés rencontrées :**
 - Existence de certains citoyens titulaires de fiches de recensement omis des listes définitives pour causes de retard de rapatriement de carnet de recensement ou d'inattention lors des saisies et du défaut de gestion informatisée des fiches de recensement.
 - Les électeurs recensés mais qui n'ont pas été inscrits dans la liste électorale ont fait l'objet d'une demande d'ordonnance auprès des juridictions compétentes afin de les inscrire. Toutefois certaines juridictions saisies n'ont pas fait suite aux requêtes formulées. Pour une égalité de traitement, l'inscription sur la liste électorale des électeurs ayant obtenu des ordonnances d'inscription n'a pas été faite.
- **Recommandations :**
 - Basculement vers le système biométrique ;
 - Facilitation du droit de vote pour les électeurs dans l'impossibilité de voter dans leur circonscription le jour du scrutin (élèves stagiaires dans des écoles de formation, personnel du secteur privé, ...)
 - Reconsidération de l'ouverture permanente des listes électorales ou aménagement du principe de gel de la liste pour une liste plus exhaustive.
 - Renforcement de la coordination et collaboration avec les ministères et les juridictions aux enjeux et aux délais de traitement des recours sur l'inscription dans la liste électorale.

1.3.2. Impression des listes des électeurs et des cartes d'électeurs

- L'impression des listes électorales et des cartes d'électeurs a été décentralisée au niveau de 19 sites constitués par des Chefs-lieux des régions.
- Les responsables des travaux d'impression sont les Chefs CID qui ont assuré l'impression des listes électorales et des cartes d'électeur tant en qualité qu'en quantité.
- Des supervisions des impressions sont effectuées sur chaque site par un agent de la DSINT et un superviseur du niveau central, afin d'assurer la supervision des travaux d'impression et l'interface avec les techniciens de maintenance des imprimantes et pour faciliter la résolution des problèmes de chaque site.
- **Difficultés rencontrées et solutions adoptées**
 - Faire appel obligatoirement aux prestataires de service locaux pendant l'impression des listes électorales pour remédier aux mauvaises qualités d'impression due au mauvais état de certaines imprimantes provoquant des bourrages.
- **Recommandations**
 - Impression des cartes d'électeurs à l'Imprimerie Nationale et/ou retour à l'utilisation d'imprimante matricielle pour avoir une bonne qualité des cartes ; et
 - Renforcement des capacités en maintenance de matériels d'impression (imprimantes laser ou matricielles) des techniciens de la DSINT et des Chefs CID.

1.3.3. Déploiement et distribution des cartes d'électeurs

- Impression et distribution de nouvelles cartes d'électeurs pour les 11 043 836 inscrits avant le jour des élections :
 - *Période prévisionnelle des opérations* : du 11 septembre jusqu'au 09 novembre 2023 ;
 - *Modalité de mise en œuvre* : distribution par les chefs de Fokontany et les agents électoraux avec l'appui des chefs de secteurs ou autres citoyens choisis par ces dernier appelés « *Tantsoroka* » pour les Fokontany ayant un nombre d'électeurs supérieur à 1 500 ;
 - *Collaboration avec les représentants de l'Etat* pour le déploiement des cartes d'électeurs vers les Fokontany et *Suivi* des opérations de distribution ;
 - *Utilisation de listes de distribution* des cartes d'électeurs pour servir d'accusé de réception ;
 - *Taux de distribution de carte avant le premier tour* : 92.12% soit 10 173 382 cartes distribuées
 - Mise à disposition des cartes non distribuées à côté des bureaux de vote le jour du scrutin.
- **Difficultés rencontrées**
 - Absence de certains électeurs lors du passage des agents distributeurs ;
 - Réticence de quelques électeurs à recevoir leur carte suite aux campagnes de désinformation ;
 - Existence de certaines cartes illisibles et facile à effacer à cause des problèmes d'imprimantes ;
 - Existence des électeurs inscrits dans la liste mais n'obtenant pas des cartes d'électeurs ;
 - Eloignement des domiciles des électeurs dans certains Fokontany ne permettant pas aux agents distributeurs de les atteindre.
- **Recommandations**
 - Renforcement du contrôle qualité lors de l'impression des cartes d'électeurs ;
 - Renforcement de la motivation, du suivi et de la responsabilisation des agents distributeurs ;
 - Renforcement de la sensibilisation électorale à l'intention de tous les citoyens ;
 - Responsabilisation des parties prenantes (Partis politiques, OSC) en la matière.

1.4. Publication et mis à jour de la liste et emplacement des bureaux de vote

1.4.1. Fixation de la liste et emplacement des bureaux de vote

- Respect des principes et des dispositions légales :
 - La liste et l'emplacement des bureaux de vote (**BV**) ont été adoptés par la Délibération N° 31/CENI/D/2023 du 04 septembre 2023 et publiés le 9 septembre 2023, soit 60 jours avant la date proposée pour le scrutin, conformément à l'article 125 de la LO n°2018 008 du 11 mai 2018 ;
 - Dans la mesure du possible, la CENI a défini les emplacements des BV de manière à encourager la participation des citoyens en installant un BV pour chaque fokontany en application de l'article 125 alinéa 2 de la LO n°2018-008 du 11 mai 2018 ;
- Opérationnalisation et mise en œuvre :
 - La note n°472/CENI/SE/DOER/SGOSPE du 20 mars 2023 sur la préparation et l'identification des bâtiments publics ou privés permettant d'abriter les BV, a été envoyée aux Démembrements, dans le respect des principes sus énoncés ;
 - L'opération d'identification a été réalisée par les CED, les CEC et les agents électoraux à compter du 20 mars 2023 au 20 juin 2023 ;
 - Après vérification et études des propositions, il a été procédé à la normalisation des listes et des emplacements des BV, ainsi 27 375 Bureaux de Vote (**BV**), ont été arrêtés ;
- Suite aux destructions de certains bâtiments prévus pour être BV (vingt (20) concernés) et au désistement de quelques propriétaires de bâtiments, des délibérations ont été prises pour modifier leur emplacement : Délibérations N° 054/CENI/D/2023 du 11/11/2023 et N°55/CENI/D/2023 du 13/11/2023 ; mais ces modifications n'ont pas eu d'impact sur l'organisation et l'exercice du droit de vote.
- **Remarques :**
 - Le nombre des BV a augmenté de 1987 par rapport à ceux des dernières élections communales en 2019. Cette augmentation provient des éclatements de certains BV dus à l'augmentation du nombre d'électeurs, de la création de nouveaux BV dans les fokontany dépourvus auparavant, ou ayant fait des demandes pour des raisons d'enclavement, d'éloignement ou de raison sociales ;
 - Le nombre BV varie de 1 à 20 par fokontany. En général, chaque fokontany disposait d'un BV à l'exception de 19 sur 19340. Celui qui a le nombre maximum est le Fokontany de Soavimasoandro du District d'Antananarivo V avec 20 BV.
- **Problèmes rencontrés :**
 - Recherche de locaux disponibles en cas de désistement à la dernière minute des propriétaires privés malgré leur engagement et leur lettre de mise à disposition ;
 - Inexistence de locaux adéquats pour certaines localités devant être pourvues de BV.
- **Recommandation**
 - Renforcement et précision des dispositions légales en cas de recours à des locaux privés pour usage de BV ;
 - Appuyer la CENI sur l'opération en cours de géolocalisation (GPS) des bureaux de vote.

1.4.2. Identification et nomination des membres des bureaux électoraux.

- **Respect des principes :**
 - En exécution des articles N° 126 et 127 de la LO 2018-008 du 11 mai 2018, les 27 375 BV ont été pourvus de Bureau Electoral composé chacun de cinq (5) membres ;
 - Ces membres sont des électeurs choisis suivant les critères ci-après : sachant lire et écrire, et inscrits sur la liste électorale du Fokontany.
- **Opérationnalisation et mise en œuvre :**
 - Une instruction N° 3214/23/CENI/SE/DOER/SGOSPE du 11/09/2023, définissant les modalités d'identification et de nomination des membres des bureaux électoraux (**MBE**) dans les Fokontany, a été transmise aux Démembrements de la CENI ;

- Le 10 octobre 2023, les cinq MBE dans les 27 375 BV ont été nommés par décisions des 119 Présidents des Commissions Electorales au niveau des Districts (PCED) et transmises à temps et de manière exhaustive à la juridiction électorale.
- **Difficultés rencontrées**
 - Désistement à la dernière minute d'un certain nombre de MBE à la veille des élections ;
 - Difficulté pour certaines localités de trouver des citoyens aptes et répondant aux critères requis pour remplir la fonction de MBE ;
 - Manque de motivation pour les citoyens aptes à exercer la fonction de MBE, principalement dans les grandes villes.
- **Recommandations**
 - Renforcement des mesures et des moyens pour réduire les désistements à l'approche du jour des élections ;
 - Mise en place d'une banque d'information ou d'un réservoir d'électeurs fidèles et motivés pour remplir la fonction de MBE ;
 - Mise en place de mesure d'encouragement, de motivation et de sensibilisation citoyenne pour que les électeurs soient conscients de l'importance et de la noblesse de la fonction de MBE.

1.5. Production des imprimés sensibles et ordinaires

A chaque élection et suivant les textes règlementaires, deux types d'imprimés sont utilisés pour l'organisation des votes : les imprimés sensibles et les imprimés ordinaires, dont les listes et les nombres des types d'imprimés utilisés sont présentées dans l'**Annexe 04**. Les principes et modalités pour leur confection sont les suivantes :

- (i) Catégorisation exigeant plus de sécurisation des imprimés sensibles, et des imprimés ordinaires ;
- (ii) Amélioration des maquettes et des contenues sur la base des expériences passées et des exigences du contexte actuel.

➤ **Les imprimés sensibles :**

- Les imprimés sensibles sont : les Bulletins Uniques, les Procès-verbaux autocopiants des opérations électorales, les Feuilles de dépouillement et de pointage des résultats, et les Enveloppes inviolables
- Ils ont été imprimés et conditionnés en Afrique du Sud en collaboration avec le projet REPEDM. Trois vagues de missions conduites par le Président de la CENI ont été réalisées pour ce faire. Lors de ces missions, ont été déterminées les mesures de sécurités pouvant permettre l'authentification de ces imprimés contre les faux et les contrefaçons, les mesures de traçabilités contre les usages frauduleuses et abusifs, et les modalités de conditionnement pour en faciliter le déploiement et la manipulation.

➤ **Les imprimés ordinaires :**

- Les imprimés ordinaires sont entre autres : les lettres d'engagement des membres des bureaux électoraux, les formulaires de réquisition, les formulaires pour le remplissage des irrégularités dans les bureaux de vote, les différents badges, les recueils des textes, les Procès-verbaux de tirage au sort pour les deux membres du Bureau électoral signataires au dos du Bulletin unique, les imprimés utilisés pendant les formations ;
- Ils ont été imprimés et conditionnés au niveau local par l'Imprimerie Nationale sur financement RPI ;
- Une innovation est la suppression de la préproduction des imprimés pour les SRMV grâce à la conception d'un logiciel leur permettant d'exécuter leur tâche désormais sur ordinateur.

1.6. Mise au point des applications pour le traitement des résultats

De nouveaux logiciels de traitement des résultats, version web, ont été développés utilisant de nouvelles technologies :

- Pour le logiciel utilisé au niveau central : (i) Oracle 21C dans sa version XE, (ii) Python 3.14, et (iii) Framework django 4
- Pour les logiciels utilisés dans les SRMV : (i) MySQL Community Server - GPL dans sa version 8.0.31, (ii) Python 3.14, (iii) Framework django 4, (iv) Android SDK 4.1, SDK 7.2, (v) Sqlite dans sa version 3.8, (vi) Java 8

Des applications mobiles ont aussi été développées pour :

- la saisie des résultats au niveau des Bureaux de vote et des points de ramassage ayant une connexion internet,
- le suivi du déploiement des matériels sensibles, à l'aide de l'utilisation de QR CODE à chaque niveau (District, Commune, Bureau de Vote)

1.7. Logistique électorale

Les activités relatives à la logistique électorale se subdivisent en deux principales parties :

- (i) l'acquisition et le déploiement des matériels, fournitures et imprimés électoraux, et
- (ii) l'acquisition et le déploiement des matériels roulants.

1.7.1. Acquisition et déploiement des matériels, fournitures et imprimés électoraux

1.7.1.1. Acquisition et conditionnement des imprimés et matériels de vote

➤ **Acquisition**

- L'acquisition des imprimés ordinaires et des matériels de vote pour les 27 375 BV a été prise en charge par la CENI, et leur production a été effectuée à l'Imprimerie Nationale ;
- L'acquisition des imprimés sensibles a été prise en charge par le Projet RPEDEM du PNUD.

➤ **Conditionnement et colisage**

Le conditionnement et le colisage se sont étalés du 28 août au 14 novembre 2023, mais :

- Faute de budget disponible pour la location de local de préparation pour le conditionnement et le colisage des kits de vote, la CENI a dû demander l'autorisation d'occupation des locaux au sein du Camp Militaire du Premier Bataillon Parachutiste à Ivato ; et
- Une demande de mise à disposition de quelques tentes a été adressée à la BNGRC

➤ **Difficultés rencontrées et solutions adoptées**

- Illisibilité de certains QR code sur certains imprimés sensibles, cependant sans incidence majeure sur le déploiement ;
- Lieu de conditionnement trop éloigné de la ville et ne remplissant pas les critères notamment en matière de surface ;
- Quatre bureaux de vote sur les 27 375 ont eu leurs imprimés sensibles interchangés le jour du scrutin, mais grâce aux mesures de traçabilités mise en place, cet inter changement n'ait eu aucun impact majeur sur le bon déroulement du scrutin, ainsi la marge d'erreur lors du déploiement des imprimés sensibles était quasiment nulle.

➤ **Recommandation**

- Construction de magasin de stockage et d'entreposage pour la préparation des matériels électoraux propre à la CENI.

1.7.1.2. Transport et Déploiement

Les 119 districts ont été répartis en 37 axes de transport dont les deux derniers sont constitués par des communes ayant des difficultés d'accès depuis leurs chefs-lieux de district. Le transport est constitué majoritairement par du transport terrestre et peu de transport maritime pour le déploiement. En général, d'après le suivi effectué par le Service de la Logistique de la CENI, les matériels et imprimés électoraux parvenus aux destinataires sont intacts et complets, tant en quantité qu'en qualité. Cependant quelques membres des CED ont émis des doléances. Ces dernières sont figurées dans le tableau de l'Annexe 04. Mais elles ont toutes été traitées convenablement afin de pouvoir faire fonctionner les Bureaux de Vote (BV) concernés.

➤ **Transport terrestre**

En ce qui concerne le transport terrestre :

- Le déploiement a commencé le 01 novembre 2023 particulièrement pour le transport vers le District de Besalampy en raison de la rareté des moyens maritimes reliant le district avec Mahajanga ;
- Ensuite, le départ vers les districts a été paramétré suivant l'éloignement et l'accessibilité ;

- Outre les 35 axes de transport vers les 119 districts, les 7 communes de Tsaratanàna (Ambakireny, Brieville, Keliloha, Ampandrana, Andriamena, Isinko, et Manakana) et les 5 communes de Miandrivazo (Ankondromena, Soaloka, Betsipolitra, Ankavandra, et Itondy) ont fait l'objet de 2 axes supplémentaires.
- **Transport maritime**
 - Le déploiement vers les districts de Sainte Marie, Maroantsetra, Mananara Nord et Nosy Be s'est effectué par voie maritime en raison de leur emplacement géographique et des difficultés d'accès dans ces districts.
- **Difficultés rencontrées pendant le déploiement et les transports**
 - Compte tenu de la difficulté d'accès et de l'enclavement de certaines localités, la CENI a dû utiliser des moyens appropriés et adéquats comme les transports à dos d'homme, en pirogue, en moto et en taxi brousse, pour déployer les matériels et fournitures électoraux, et ceci a permis d'assurer leur arrivée à temps réel au niveau des BV avant le jour du scrutin ;
 - Collecte des pièces justificatives de ces mesures.
- **Recommandations**

Fixer d'avance le montant réservé au transport vers les localités à chaque niveau dans le budget en fonction de l'éloignement et les moyens de transport vers le lieu de destination.

1.7.2. Acquisition et déploiement des matériels roulants

Pour assurer une bonne préparation de l'élection présidentielle de 2023, la CENI a obtenu une dotation de 10 voitures 4X4 double cabine du Gouvernement Japonais, par le biais des Fonds de Contre-Valeur (FCV). Ces voitures sont utilisées pour les missions de déplacement des cadres et du personnel de la CENI et de ses démembrements dans le cadre de l'organisation de l'élection.

1.8. Renforcement des capacités des acteurs et du personnel électoral

La principale réussite dans le bon déroulement de l'élection dépend des capacités du personnel électoral qui est constitué par les membres des démembrements de la CENI avec leurs structures techniques, les membres des bureaux électoraux (MBE), les membres des Sections de recensement matériel des votes (SRMV) ; ainsi que le personnel d'appui composé par les Opérateurs de saisie, les agents d'exploitation des résultats, les agents de réception et de manutention des plis électoraux aidés par les agents de fouille. De ces faits, la CENI a organisé des séances de formations à l'intention de ces catégories de personnel afin de renforcer leurs compétences, en mettant à leur disposition les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent assurer leurs missions et leurs attributions relatives à l'organisation de l'élection.

1.8.1. Organisation des formations en cascade pour la gestion des SRMV et des Bureaux de Vote

Compte tenu du nombre important des personnes à former dans les 119 SRMV et les 27 375 BV ainsi que du budget alloué aux formations très limité, la CENI a adopté des formations en cascade. Ceci consiste à former des formateurs qui transmettront les connaissances jusqu'au niveau local. Les formations ont été ainsi réalisées en quatre niveaux dont :

- **Niveau 1 : formation des formateurs au niveau central** (Antananarivo) d'une durée de trois jours à l'intention des responsables de la CENI centrale : Commissaires Electoraux, Membres du Staff du Secrétariat Exécutif, Chefs de Service et Assistants qui, à leur tour, sont les formateurs des formateurs au niveau régional pendant le niveau 2 de la cascade ;
- **Niveau 2 : formation des formateurs au niveau régional** pendant deux jours à l'intention de :
 - tous les membres des Commissions Electorales Provinciales, Régionales et des Districts (CEP, CER, CED),
 - tous les Secrétaires Permanents provinciales, Régionales et les Chefs d'Antenne (SPP, SPR, CA),
 - tous les Présidents des Sections de Recensement Matériel de Vote (PSRMV),

○ tous les Présidents des Commissions Electorales Communales (PCEC) et ceux des Structures d'Appui (SA) au sein des Chefs-lieux de District qui sont membres des SRMV qui sont, à leur tour, les formateurs des membres des Bureaux Electoraux (MBE) au niveau des communes pendant le niveau 3 de la cascade. Les sessions de formation pour ce niveau ont été organisées en deux phases dans dix-neuf (19) sites. La première, dénommée « Formation VITRINE » à l'intention des formateurs régionaux des trois régions Analamanga, Bongolava et Itasy a eu lieu à l'ENAM Androhibe Antananarivo du 16 au 18 octobre 2023. La deuxième phase s'est déroulée du 23 octobre au 04 novembre 2023 dans les dix-huit (18) sites restants, et a été destinée soit pour les participants d'une région déterminée, soit pour les participants d'un regroupement de régions. Les détails sont présentés dans le tableau de l'**Annexe 05** de ce rapport.

- **Niveau 3 : formation au niveau des districts** pendant une journée à l'intention de tous les Présidents des CEC (PCEC) autres que ceux des Chefs-lieux de district qui sont membres des PSRMV. A l'issue de ces formations, les PCEC ont assuré le déploiement des fournitures, matériel et documents électoraux vers leurs communes respectives pour la formation des Membres des Bureaux Electoraux (MBE).
- **Niveau 4 : formation au niveau des Chefs-lieux des communes** pour une durée de deux jours à l'intention de :
- tous les membres des CEC,
 - trois membres des Bureaux Electoraux (MBE), et
 - tous les Chefs de Fokontany,
- dont le deuxième jour a été réservé pour la répartition et le déploiement par les MBE formés des fournitures, matériel et documents électoraux vers les bureaux de vote.

Les formations du niveau 1 (appropriation des modules) et la formation VITRINE du niveau 2 ont été financées conjointement par le budget de l'Etat et du PNUD par le biais du Projet RPEDEM. L'organisation de la deuxième phase des formations du niveau 2 et celle des formations des niveaux 3 et 4 a été par contre supportée par le budget de la CENI.

1.8.2. Organisation des formations des responsables dans le cadre de la transmission et de l'exploitation des résultats

1.8.2.1. Formation sur la transmission et le traitement des résultats

Il s'agit de la formation des Chefs CID par la DSINT en matière de connexion VSAT, de prise de photos et scan des PV, de transmission des résultats, et de manipulation du logiciel de traitement des résultats, qui seront à leur tour des formateurs. Pour cela, deux principaux modules de formation ont été prodigués :

- la transmission des résultats
- le traitement des résultats au niveau des SRMV

➤ **La transmission des résultats**

- Transmission via application mobile

✓ *Principale innovation* : Utilisation d'une application mobile pour la saisie et la transmission des résultats à partir des bureaux de vote ayant accès à internet vers le serveur qui est localisé au siège de la CENI, après le décompte des voix. Un membre de chaque bureau électoral manipule le smartphone contenant cette application ;

✓ Les Chefs CID sont formés :

- à l'installation de cette application sur les tablettes et les échantillons de smartphone
- à la saisie des données figurant sur les PV dans les BV sur l'application, et
- à la transmission des résultats saisis avec l'application vers le Centre National de Traitement des Données Informatiques (CNTDI) de la CENI.

✓ Les principales cibles des Chefs CID sont les Présidents des CEC qui, à leur tour, vont former les membres des bureaux électoraux dans leur circonscription respective à l'utilisation de cette application mobile ;

✓ A noter que certains membres des CEC ont saisi les résultats des bureaux de vote qui n'ont pas accès à internet et envoyer ces résultats aux points de ramassage avant la transmission des plis aux ramasseurs désignés par les présidents des SRMV.

○ Transmission au niveau des SRMV

✓ Appui technique et en équipement (BGAN, VSAT, Modem) du RPEDEM sur la transmission par VSAT ;

✓ Formation des Chefs CID sur le scan des PV avec les scanners A3 ;

✓ Pour les CID qui n'ont plus de scanner, un rappel sur l'utilisation d'application mobile utilisée durant la refonte pour la prise de photos a été fait ;

✓ Tous les PV destinés aux CED parvenus aux SRMV sont scannés ou pris en photo et sont envoyés au CNTDI par FTP (File Transfer Protocol) via VSAT, pour ce faire une formation en la matière a été donnée aux Chefs CID. Dans ce module, il a été rappelé aux Chefs CID :

- d'étiqueter chaque PV du numéro du BV correspondant au PV avant de le scanner ou de le prendre en photo pour faciliter l'identification du BV lors du traitement au niveau central ;
- d'envoyer en priorité les PV des BV qui n'ont pas accès à internet. La liste de ces BV leur a été communiquée au plus tard le jour J ;
- puis d'envoyer tous les PV à la fin des travaux de la SRMV.

➤ **Le traitement des résultats au niveau des SRMV**

○ Autre innovation : Utilisation de deux nouveaux logiciels au sein des SRMV, dont :

✓ l'un pour la saisie des procès-verbaux des plis électoraux parvenus aux SRMV, et

✓ l'autre pour la saisie des résultats des SRMV ;

○ But de cette innovation : Dématérialisation du remplissage manuel de certains modèles qui ont été utilisés en version papier pendant les élections précédentes ;

○ Formation des Chefs CID sur l'installation de ces logiciels, à leur manipulation, à l'administration des bases de données de ces logiciels (configuration, importation, exportation ou sauvegarde) ;

○ Formation des secrétaires techniques à l'utilisation du premier logiciel, et des opérateurs de saisie des SRMV à l'utilisation du second logiciel, le jour J.

1.8.2.2. Formation sur l'exploitation des résultats

➤ **Formation des agents temporaires pour le conditionnement des matériels électoraux**

La CENI a recruté des agents temporaires appelés : Agents de conditionnement et de manutention, pour appuyer le personnel du Secrétariat Exécutif National, dans la préparation des matériels et des imprimés électoraux à transmettre au niveau de l'équipe d'exploitation des résultats. Ils ont été formés au préalable sur l'importance et la manière de procéder à ces travaux.

➤ **Formation du Personnel Central de la CENI**

Pour bien coordonner et mener à bien l'exploitation des documents électoraux, y compris les procédures de validation des procès-verbaux, la CENI a formé les membres du personnel du Secrétariat Exécutif National sur l'exploitation des résultats, car il a fallu les remettre à niveau par rapport aux nombreuses améliorations apportées aux différents imprimés électoraux.

➤ **Formation des agents pour le traitement des résultats**

- Mise en place d'un logiciel au niveau central pour le traitement des résultats de l'élection ;
- Recrutement des opérateurs de saisie et des agents d'exploitation pour renforcer les agents de la CENI durant le traitement des résultats ;
- Formation de tous ces intervenants sur le processus de traitement des résultats ainsi que sur l'utilisation du logiciel à chaque niveau de traitement la veille de l'élection, à savoir :
 - ✓ les opérateurs de saisie sur les modes de saisie des PV qui se présenteront devant eux ;
 - ✓ les agents d'exploitation et les agents de la CENI sur le processus de correction et de validation des saisies des résultats de chaque Bureau de vote ;
- A titre d'innovations, des Agents de réception des plis, des Agents de manutention et des Agents de Fouille des documents demandés par la HCC ont également été recrutés et formés afin de faciliter et accélérer les travaux autour du traitement des résultats. Leur répartition se trouve en **Annexe 06**. A noter que lors des précédentes élections, ce sont uniquement les Agents d'exploitation qui se sont occupés de ces lourdes activités.

1.8.3. Organisation d'un atelier d'informations et de formation relatif à la mise en œuvre du dispositif de facilitation de la participation des malvoyants au vote

Avec l'appui du projet RPEDEM du PNUD, la CENI a organisé un atelier d'informations et de formation relatif à la mise en œuvre du dispositif de facilitation de la participation des malvoyants au vote qui s'est tenu toute la journée du 07 novembre 2023 à Antsirabe, au siège de la Fédération des Associations des Aveugles de Madagasikara (FAAM), dont les détails se trouvent en **Annexe 07**. L'objectif général consiste à promouvoir le droit politique des personnes en situation de handicap. Ce dispositif a pour but de permettre aux personnes malvoyantes et aveugles, ayant comme moyen de communication écrite le braille, d'exercer leur droit de vote en toute indépendance, tout en respectant le secret de leur vote.

Ledit atelier a été dédié, d'une part, au personnel électoral qui va officier dans les centres de vote identifiés au préalable et d'autre part, aux électeurs cibles qui vont se familiariser au circuit de vote et à l'utilisation des outils. Les participants étaient composés de 167 malvoyants, issus des Districts d'Antananarivo Renivohitra, Antsirabe I, Antsirabe II, Fianarantsoa, Ambositra, Manakara et Morondava, proposés par la Fédération des associations des aveugles, accompagnés par une personne de leur choix. Des membres des démembrements de la CENI, des représentants du Projet RPEDEM et des journalistes ont été également invités. Des outils particulièrement conçus à cet effet ont été mis à disposition.

1.8.4. Formation des autres acteurs au processus électoral

Une formation sur le renforcement des compétences des journalistes et des agents de la direction de Communication, Education et Sensibilisation Electorale de la CENI en "fact-checking", a été organisée à Toamasina du 28 au 31 octobre. Elle vise à les doter des outils nécessaires pour identifier, vérifier et démystifier les informations trompeuses pendant la période électorale. 60 participants ont bénéficié de cette activité.

1.8.5. Points forts

- L'approche en cascade adoptée avait permis de mettre l'accent sur le transfert des informations à chaque étape dans un délai assez réduit et de mieux maîtriser les coûts compte tenu des restrictions budgétaires, afin de pouvoir former les membres des BE dans les 27 375 Bureaux de Vote ;
- Les formations en cascade ont permis de :
 - Uniformiser les connaissances des démembrements de la CENI et des membres des SRMV sur leurs attributions dans l'organisation des élections, et

- Partager les expériences à l'aide des cas pratiques et des exercices de simulation, pour que les membres des SRMV et de Bureaux Electoraux s'approprient des actes à faire et à ne pas faire dans l'accomplissement de leurs missions respectives ;
- Par rapport aux précédentes élections, moins d'anomalies ont été constatées, et augmentant ainsi la vitesse du traitement des résultats ;
- Aucun retard sur le déploiement des matériels et imprimés vers les Bureaux de vote.

1.8.6. Difficultés rencontrées

- Le Projet RPEDEM n'a pas pu financer la deuxième phase des formations au niveau des régions, comme prévu initialement, à cause de l'insuffisance de budget dans le Basket Fund. De ce fait, la CENI a dû recourir à une demande de financement complémentaire au sein du Gouvernement, qui a répondu favorablement, et a permis de réaliser à temps les formations au niveau de toutes les régions.
- Cependant, cela avait un impact non négligeable dans l'organisation des formations, comme :
 - le retard de la mise à disposition des fonds ayant entraîné le retard des paiements des frais de transport et des indemnités des intervenants (formateurs et participants) ;
 - l'insuffisance des imprimés et matériels didactiques utilisés pour les formations des MBE dans certaines localités.

1.8.7. Recommandations

Dans le but d'une amélioration, les recommandations pour l'organisation des formations pendant les prochaines élections sont les suivantes :

- Identifier les communes défaillantes par district à partir des anomalies constatées, soit vis-à-vis du remplissage des PV, soit vis-à-vis de la constitution des plis, et envisager des missions de supervision des formations dans ces localités et prévoir du budget supplémentaire pour ces activités ;
- S'assurer que les fonds nécessaires (budget de l'Etat ou financement extérieur) soient mis à disposition de la CENI et des démembrements avant toutes les formations, et que les procédures de paiement ou de remboursement devront être souples pour que les activités puissent se réaliser sans contrainte ;
- Maintenir l'organisation des formations en quatre cascades et former conjointement les cinq (05) membres BE avec les Chefs Fokontany ;
- Prévoir une bonne motivation et un paiement à temps réel des indemnités des formateurs et des participants ;

1.9. Gestion de la campagne électorale

Conformément à l'article 56 de la Loi organique n°2018-008 déterminant le régime général des élections et des référendums, ainsi qu'à l'article 22 de la Loi organique n°2018-009 relative à l'élection du Président de la République, la campagne électorale officielle des candidats à l'élection présidentielle s'est ouverte le 10 octobre 2023 à 6 heures. Mais compte tenu de la Décision N° 14-HCC/D3 du 12 octobre 2023 relative au report du 1er tour de l'élection présidentielle à la date du 16 novembre 2023, la campagne électorale pour le premier tour de l'élection présidentielle est prorogée d'une semaine et a pris fin le 15 novembre 2023 à zéro heure.

Conformément aux dispositions transitoires édictées par l'article 240 de la Loi organique précitée de 2018, et en l'absence de mise en place effective de l'Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée (ANRCM), la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) s'est toujours vue attribuer provisoirement les prérogatives dévolues à cette entité dans le cadre de l'organisation du scrutin présidentiel de 2023.

1.9.1. Mesures prises par la CENI avant l'ouverture de la campagne

Dès la publication par la HCC de la liste définitive des candidats retenus, la CENI a entrepris une série d'actions préparatoires afin de garantir un accès équitable de tous les candidats aux médias audiovisuels publics.

- Tirage au sort déterminant l'ordre de passage des candidats lors des émissions électorales devant être diffusées sur les chaînes et stations publiques ;
- Présentation détaillée des modalités précises d'exercice par la CENI des prérogatives provisoirement dévolues à l'ANRCM.

1.9.2. Modalités de régulation de l'accès aux médias audiovisuels publics lors de la campagne

Conformément au cadre légal, la CENI a veillé à une répartition équitable des temps d'antenne mis à disposition sur les médias publics, tant sur le plan des espaces gratuits que des interventions payées par les candidats.

➤ **Temps d'antenne gratuits :**

- Attribution d'un temps de paroles égal gratuit de cinq (5) minutes à chacun des candidats pour leur permettre de se présenter personnellement aux électeurs et d'exposer les orientations générales ou les réformes phares de leur projet de société, sur les antennes de la radio et télévision nationales ;
- Organisation d'un grand débat contradictoire diffusé en direct le 13 novembre 2023 sur les chaînes de l'ORTM mettant face à face les principaux challengers, dont un temps de parole conséquent de quarante-cinq (45) minutes a été alloué à chaque candidat.

➤ **Temps d'antenne payants :**

Moyennant des paiements, les candidats avaient la faculté de faire diffuser jusqu'à trois (3) spots de campagne de trente (30) secondes par jour sur les antennes de l'ORTM et d'un temps d'antenne supplémentaire de quinze (15) minutes.

➤ **Procédure de contrôle préalable**

Les supports destinés à être diffusés sur l'ORTM sont soumis quarante-huit (48) heures à l'avance à un comité de validation, composé du Rapporteur de la CENI, du le Directeur de la Communication, de l'éducation et de la sensibilisation électorale (DCESE), du Chef du Service de la Communication et des Relations Publiques, d'un Assistant au niveau de ce même service, afin d'en contrôler la conformité avec le cadre légal avant la diffusion.

1.9.3. Difficultés rencontrées

Pour autant, l'exercice par la CENI des attributions de l'ANRCM a mis en exergue certaines carences qu'il conviendrait de combler :

- Le silence des lois électorales sur l'encadrement des activités des candidats pendant la période dite de pré-campagne a conduit à l'apparition d'une dangereuse zone grise échappant à tout contrôle et ouvrant la porte à certains abus.
- S'agissant de la régulation des réseaux sociaux et sites internet, véritables caisses de résonance du débat politique, les textes en vigueur se sont également révélés lacunaires, imprécis et inadaptés au contexte de progression constante de la place d'internet dans l'espace public.
- Sur un plan qualitatif, sont apparues des difficultés récurrentes tenant à l'usage par certains candidats des prérogatives de la puissance publique dans leurs messages de campagne, à travers notamment l'instrumentalisation du nom ou de l'image de personnalités politiques.
- Enfin, sur un plan plus technique, le format ou la durée excessive de certains supports n'étaient pas sans poser de sérieuses difficultés pratiques.

1.9.4. Solutions adoptées

Face à ces écueils, la CENI a dû :

- Rappeler aux candidats, par notifications électroniques, les dispositions de l'article 57 de la loi n°2018-008 énonçant les dix (10) principes encadrant le déroulement de la campagne électorale ;
- Demander, par courriers électroniques aux postulants d'amender certains contenus audiovisuels contrevenant aux prescriptions légales (exemple : demande de suppression de séquences citant le nom de personnalités publiques, sous peine d'irrecevabilité).

1.9.5. Recommandations

➤ Sur la clarification du cadre juridique applicable à la période de pré-campagne : Il apparaît opportun d'orienter les réflexions législatives vers un éclaircissement et une délimitation rigoureuse des actions autorisées aux candidats déclarés durant cette séquence. Dans le respect des principes constitutionnels de libre administration et de libre développement des partis politiques, seules devraient être regardées comme licites pendant la pré-campagne la déclaration formelle d'intention de candidature à l'élection concernée, la publication et la promotion publique du projet de société défendu par le candidat, ainsi que la constitution et l'organisation des structures politiques de soutien à sa candidature.

➤ Sur la nécessité d'adapter l'encadrement juridique des réseaux sociaux et de l'internet : Compte tenu de la progression constante de la place occupée par internet et les réseaux sociaux dans le débat politique national, ainsi que des évolutions rapides des technologies numériques de communication, force est de constater l'inadaptation patente des dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur s'agissant de l'encadrement de la communication électronique en période électorale. En conséquence, il apparaît urgent de moderniser l'appareil normatif afin de l'adapter aux nouveaux défis posés par l'irruption du numérique dans la vie politique malgache. Cette actualisation des textes pourrait utilement s'inspirer des standards internationaux et des bonnes pratiques issues de droits étrangers en la matière.

Chapitre 2. Opérations pendant le jour du scrutin

Le présent chapitre rapporte le déroulement de toutes les activités dans les bureaux de vote pendant le jour du scrutin. Elles sont constituées par deux (02) grandes rubriques, à savoir :

- (i) les activités relatives à l'administration des bureaux de vote, et
- (ii) les activités relatives à la gestion de l'observation électorale.

2.1. Administration des bureaux de vote

Pendant le jour du scrutin, le déroulement des activités dans les bureaux de vote commence par l'ouverture des BV, la participation au vote, et l'acheminement des plis électoraux vers les SRMV.

2.1.1. Ouverture des Bureaux de Vote

- Sur les 27 375, un seul BV a été déclaré non ouvert, c'est dire aucune opération de vote ne s'est déroulée dans ce BV pour raison d'éloignement dudit BV par rapport au fokontany concerné et il a fait l'objet de PV de carence ;
- D'une manière générale, la majorité des BV ont été ouverts à 6 heures, cependant on note également un retard d'ouverture de certains BV à cause du retard des MBE. Toutefois ce retard n'est pas considérable car tous les BV ont été ouverts au plus tard à 7 heures ;
- Des incidents relatifs à l'ouverture des BV ont été quand même relevés :
 - Désistement de plus de deux membres entraînant le retard de l'ouverture des BV ;
 - Retard des comptes rendus sur l'inter changement des imprimés sensibles.

2.1.2. Participation au vote

- Le Taux de participation des électeurs au vote pendant cette élection présidentielle est de 46,36%, soit environ 1,73% de moins seulement par rapport à celui du 2^{ème} tour en 2018 (48,09%). Cette situation semble normale malgré les campagnes de désinformation et de refus à la participation au vote véhiculées par les candidats et les acteurs hostiles à l'organisation des élections ;

- Cependant, si 4 767 342 électeurs ont participé à l'élection présidentielle 2^{ème} tour en 2018, il en est 5 119 492 pour l'élection de 2023, soit une augmentation en nombre de **352 150 électeurs** ; le tableau ci-après présente cette évolution par région :

Tableau 1 : Evolution par région des taux de participation

N°	REGION	VOTANTS EN 2018	TAUX DE PARTICIPATION (%)	VOTANTS EN 2023	TAUX DE PARTICIPATION (%)	EVOLUTION
1	ANALAMANGA	979 410	51,37	636 246	34,62	-343 164
2	BONGOLAVA	110 361	47,71	72 624	28,65	-37 737
3	ITASY	188 776	52,00	97 480	24,21	-91 296
4	VAKINANKARATRA	433 901	51,98	270 980	30,16	-162 921
5	DIANA	137 751	41,35	173 510	45,34	35 759
6	SAVA	158 277	42,63	236 830	51,28	78 553
7	AMORON I MANIA	155 757	52,29	175 978	55,88	20 221
8	ATSIMO ATSINANANA	143 696	43,6	207 106	51,57	63 410
9	HAUTE MATSIATRA	218 500	41,59	347 183	58,31	128 683
10	IHOROMBE	51 530	33,56	81 589	45,72	30 059
11	VATOVAVY	211 445	41,82	183 955	60,14	
12	FITOVINANY			166 224	53,39	
13	BETSIBOKA	64 906	47,51	81 981	48,59	17 075
14	BOENY	158 253	41,81	172 939	39,25	14 686
15	MELAKY	49 172	39,57	57 989	47,36	8 817
16	SOFIA	255 722	51,25	321 325	49,49	65 603
17	ALAOTRA MANGORO	241 781	49,06	230 696	42,13	-11 085
18	ANALANJIROFO	221 933	51,25	258 665	50,69	36 732
19	ATSINANANA	246 168	42,65	313 243	49,92	67 075
20	ANDROY	181 366	57,75	299 487	79,33	118 121
21	ANOSY	147 288	50,91	237 761	67,95	90 473
22	ATSIMO ANDREFANA	291 701	52,86	370 472	58,91	78 771
23	MENABE	119 648	45,14	125 229	45,58	5 581
	ENSEMBLE	4 767 342	48,09	5 119 492	46,36	352 150

Sources : Résultats HCC pour 2018, et Résultats provisoires CENI pour 2023

Ainsi dans les **cinq (5) régions** suivantes : dont BOENY, ANALAMANGA, VAKINANKARATRA, BONGOLAVA et ITASY, le nombre des électeurs ayant participé au vote a diminué en 2023 ;

○ En outre, le Tableau 2 suivant présente le Taux de participation par région pendant l'élection présidentielle du 16 novembre 2023 :

Tableau 2 : Taux de participation par région pendant l'élection présidentielle du 16 novembre 2023

N°	REGION	TAUX DE PARTICIPATION
1	ANDROY	79,33%
2	ANOSY	67,95%
3	VATOVAVY	60,14%
4	ATSIMO ANDREFANA	58,91%
5	HAUTE MATSIATRA	58,31%
6	AMORON I MANIA	55,88%
7	FITOVINANY	53,39%
8	ATSIMO ATSIANANA	51,57%
9	SAVA	51,28%
10	ANALANJIROFO	50,69%
11	ATSINANANA	49,92%
12	SOFIA	49,49%
13	BETSIBOKA	48,59%
14	MELAKY	47,36%
15	IHOROMBE	45,72%
16	MENABE	45,58%
17	DIANA	45,34%
18	ALAOTRA MANGORO	42,13%
19	BOENY	39,25%
20	ANALAMANGA	34,62%
21	VAKINANKARATRA	30,16%
22	BONGOLAVA	28,65%
23	ITASY	24,21%

Il ressort de ce tableau que **10 régions** parmi les 23 ont eu un taux de participation inférieur à **48,09%**.

➤ Participation au vote pour les personnes aveugles ou malvoyantes

Une innovation a été apportée par le Bureau permanent afin de promouvoir les droits de vote des personnes aveugles ou malvoyantes.

- Mise à disposition d'outils de vote constitués par des cartons de vote avec écriture en braille pour les personnes aveugles ou malvoyantes, qui permettent de leur offrir le choix de voter en toute indépendance dans l'isoloir. En effet, 3000 cartons de vote ont été déployés dans les Chefs-lieux de Région.

- La production de ces outils a été faite en collaboration avec la « Fédération des associations des aveugles à Madagascar », laquelle a fait en sorte d'employer des personnes malvoyantes pour les simulations, et une formation sur l'utilisation de ces outils a été organisée à Antsirabe le 07 novembre 2023 (Voir Annexe 07).

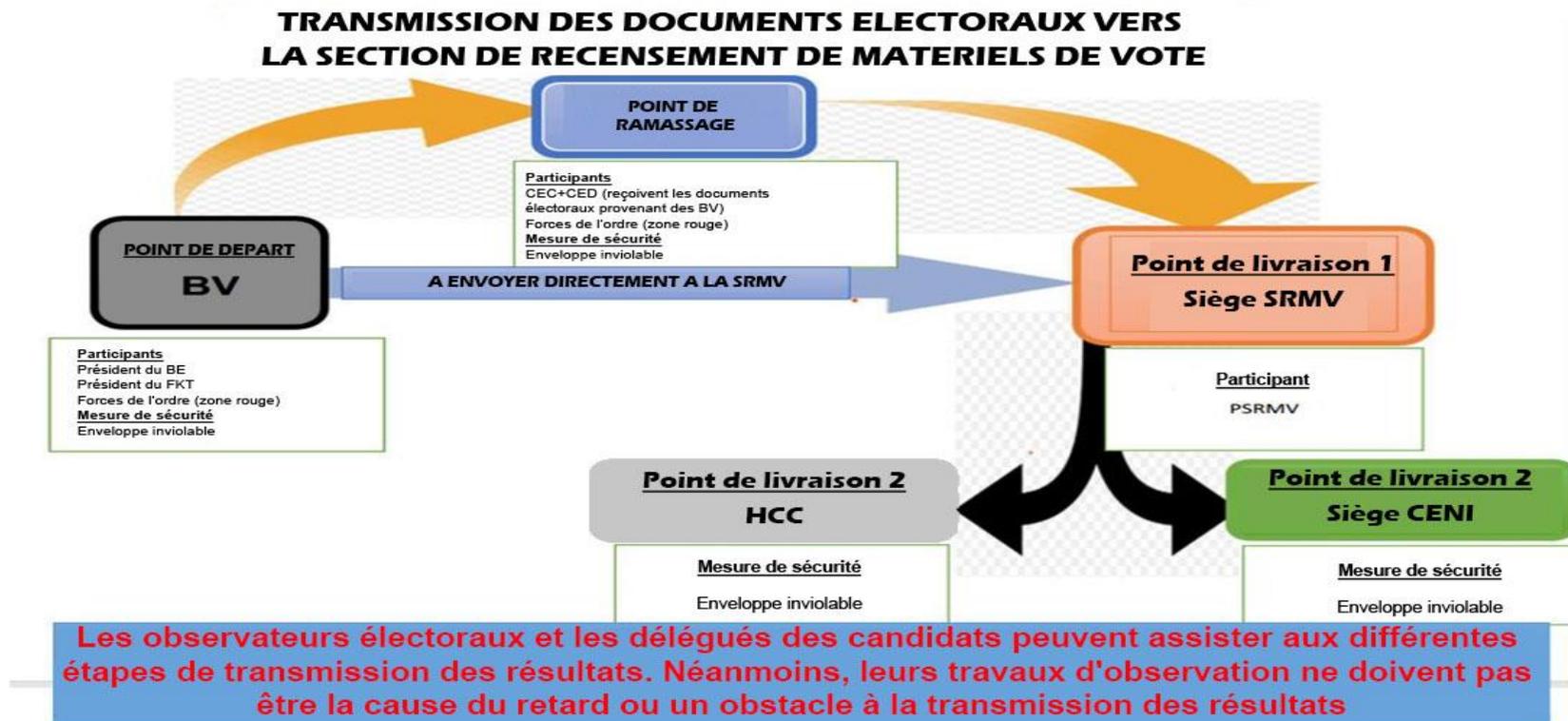
2.1.3. Acheminement des plis électoraux vers les SRMV

Deux méthodes ont été utilisées pour acheminer les plis électoraux vers les SRMV :

- (i) Envoi en ligne pour les BV disposant de connexion internet et ce, juste après le comptage des voix ;
- (ii) Acheminement vers les points de ramassage d'abord et ensuite vers les SRMV.

Cet acheminement est présenté dans le schéma ci-après :

Schéma 1 : Méthode d'acheminement des plis électoraux vers les SRMV



Remarque : Les deux méthodes sont développées dans le Chapitre 3 qui traite les opérations après le jour du scrutin.

2.2. Observation électorale

2.2.1. Participation des délégués des candidats et des observateurs nationaux et internationaux

La participation et l'observation libre des délégués des candidats ainsi que des observateurs agréés tant nationaux qu'internationaux à l'élection est un signe fort de la transparence et de la crédibilité d'une élection. L'observation électorale pendant cette élection se distingue par :

- L'édition d'un guide succinct pour l'observation de l'élection présidentielle en version malagasy et en version française pour les observateurs nationaux et internationaux avec l'appui du RPEDEM ;
- Organisation avec l'appui du RPEDEM d'une séance d'informations et de partage avec les observateurs et les OSC le 12 septembre 2023, pour mettre à leur disposition les documents et les informations nécessaires qui leur sont utiles dans l'accomplissement de leur mission ;
- Regroupement le 14 novembre 2023 à la CENI pour une séance d'information /formation de tous les observateurs internationaux pour une appropriation du cadre légal, du processus mais également de la gestion du scrutin et éventuellement échanger sur les informations importantes sur la gestion des opérations avant et pendant le jour « J » ;
- La présence des représentants des trois candidats jouissant d'un statut d'observateur, et pouvant prendre part aux débats avec voix consultative (article 32 de la LO N°2018 - 008) au sein de la formation permanente de la CENI, ainsi que le déploiement de leurs délégués dans les BV pendant le jour du scrutin ;
- La présence massive des observateurs internationaux aux côtés des observateurs nationaux. Le tableau suivant récapitule les nombres d'agrément et d'accréditation ainsi que les nombres d'observateurs déployés avant, pendant et après les élections :

Tableau 3 : Statistique relative à la participation des délégués des candidats et des observateurs nationaux et internationaux à l'observation lors des élections présidentielles de 2023

DELEGUES DES CANDIDATS	
Nombres de délégués déployés	41 115
OBSERVATEURS NATIONAUX	
Nombres d'agrément octroyés	82
Nombres d'observateurs déployés	7 983
OBSERVATEURS INTERNATIONAUX	
Nombres d'accréditations octroyées	25
Nombres d'observateurs déployés	312

2.2.2. Rapport et conclusion des observateurs

Conformément aux dispositions de l'article 197 de la LO 2018 - 008, les observateurs ont une obligation légale de déposer leurs rapports d'observations auprès de la CENI dans les 10 jours suivant la date du scrutin. Ainsi :

- Au titre de cette élection, 71 observateurs nationaux titulaires d'agrément sur 82 ont envoyé des rapports, et la liste est présentée en **Annexe 08** ;
- Pour les observateurs internationaux, des déclarations préliminaires ont été faites et communiquées ou remises à la CENI annonçant en général le bon déroulement dans le calme et selon les normes et standards internationaux du scrutin. Jusqu'à ce jour, c'est l'Union Africaine et le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe qui ont fait parvenir leur Rapport conjoint à la CENI ;
- En général les déclarations des observateurs tournent autour des points suivants :
 - Félicitations à la CENI d'avoir pu organiser cette élection malgré les circonstances et la diminution du taux de participation des électeurs ;
 - Déroulement de l'élection dans le calme et sans entraves, respectant les normes, standards internationaux et les conditions exigées pour une élection libre et démocratique ;

- Regret vis-à-vis de la non-participation de certains candidats et de l'incitation des électeurs à ne pas participer aux votes.

2.2.3. Difficultés rencontrées

Par rapport au contexte et au calendrier de déploiement et de mobilisation des observateurs, la CENI a rencontré les difficultés suivantes :

- L'identification à l'avance des nouveaux ou non habituels observateurs internationaux (issus des organisations internationales et pays et ceux indépendants ou représentants des OGE),
- L'organisation et la programmation des visites de courtoisie des chefs de mission et l'accompagnement des observateurs internationaux durant leur mission, étant donné leur nombre, leurs besoins, leurs calendriers de déploiement et de mission ;
- La constitution d'une banque d'informations et d'une cartographie sur les observateurs, surtout internationaux (entités sources, coordonnées des points focaux, du secrétariat, lieux de déploiement, etc...).

2.2.4. Solutions adoptées

Des solutions ont été adoptées pour contrecarrer les difficultés citées ci-dessus :

- Renforcement de la collaboration avec le RPEDEM et du Ministère des affaires étrangères pour l'accueil et l'accompagnement des observateurs internationaux ;
- Regroupement de tous les observateurs afin de les *brief* et les accompagner dans leur mission ;
- Affichage des conditions et des procédures de demande d'agrément et toutes les informations nécessaires pour les observateurs sur le site officiel de la CENI ;
- Renforcement des services en charge des relations internationales et accompagnement des observateurs.

2.2.5. Recommandations

- Poursuite de la mise en place effective de la cartographie des observateurs et la mise en place de plateforme numérique spécialement dédiée aux missions d'observation tant nationales qu'internationales, afin de renforcer la coordination et la communication avec les missionnaires en vue de faciliter leur accompagnement durant leur présence ;
- Communication des déclarations et rapports de mission d'observation conformément aux dispositions légales ;
- Renforcement des mécanismes internes de dialogue avec les parties prenantes au processus électoral ;
- Pérennisation des actions d'éducation civique électorale en collaboration avec les OSC ;
- Amélioration de l'accessibilité dans les bureaux de vote pour les PSH, les personnes âgées et les femmes enceintes.

Chapitre 3. Opérations après le jour du scrutin

Le présent chapitre rapporte toutes les activités qui ont été faites après le jour du scrutin. Elles sont constituées par quatre (04) rubriques, à savoir :

- (i) La collecte des plis électoraux au sein des démembrements, et le recensement matériel des votes au niveau des SRMV ;
- (ii) La réception des plis, le traitement des résultats et le classement et archivage des documents électoraux au niveau central ;
- (iii) La gestion des différends et du précontentieux électoral ; et
- (iv) La publication des résultats provisoires

3.1. Collecte des plis électoraux et recensement matériel des votes au niveau des démembrements

- En termes de collecte des plis électoraux et de ramassage des résultats au niveau des BV et des Communes, la CENI a mis à disposition des démembrements du budget adéquat pour assurer cette opération logistique ;
- Certains districts ont même bénéficié des supports héliportés pour les ramassages, tels qu'entre autres les districts de Marolambo, et de Miandrivazo, etc... ;
- Tel qu'il a été mentionné ci-dessus, la CENI a utilisé deux méthodes pour l'acheminement des plis électoraux vers les SRMV :
 - Acheminement par la première méthode :
 - ✓ Déploiement de smartphones et tablettes dans les bureaux de vote ayant accès à internet et un réseau 3G au minimum ;
 - ✓ Un membre du bureau électoral effectue la saisie des résultats de son bureau de vote sur une application mobile après le décompte des voix et le remplissage des procès-verbaux, puis envoie le résultat saisi directement au CNTDI pour être traité et validé afin d'avoir les premières tendances de l'élection présidentielle dans ce bureau de vote ;
 - Acheminement par la deuxième méthode :
 - ✓ Déplacement du Président du BE, du Chef Fokontany (accompagnés par des forces de l'ordre si besoin est) au niveau du point de ramassage pour passer les plis électoraux à un émissaire du Président de la SRMV qui ramènera les plis au Bureau de la SRMV ;
 - ✓ La CENI a mis un budget adéquat correspondant aux indemnités de déplacement pour cette opération ;
- **Difficultés rencontrées**
 - Certaines photos des PV prises avec l'application mobile ont été inexploitable ;
 - Des saisies ont été incomplètes et comportent des erreurs de transcription ;
 - Certains bureaux de vote censés avoir une connexion internet n'ont pas pu envoyer leur résultat à cause :
 - ✓ des problèmes de connexion internet
 - ✓ d'indisponibilité de personne capable de manipuler l'application mobile parmi les membres du bureau électoral
 - ✓ d'insuffisance ou de dysfonctionnement des matériels déployés
- **Proposition des démembrements pour activer le ramassage des plis électoraux**
 - ✓ Mobilisation de voitures 4x4 au sein des démembrements : suggestions émanant de 30 CED ;
 - ✓ Augmentation du budget relatif aux indemnités destinées à l'acheminement, la transmission, et les collectes des résultats : suggestions de 19 CED
 - ✓ Dotation de matériels et de fournitures suffisants aux démembrements pour les collectes et le ramassage des plis : suggestions de 14 CED

3.2. Réception des plis, traitement des résultats, classement et archivage des documents électoraux au niveau central

3.2.1. Réception des plis

- La réception des plis électoraux émanant des SRMV au niveau du siège de la CENI s'est effectuée du 17 au 23 novembre 2023. Il est constaté que 28 districts ont été concernés par l'acheminement par voie aérienne (hélicoptère et par avion) ;
- La CENI a recruté des agents temporaires pour appuyer le personnel du Secrétariat Exécutif National dans la réception des plis et les manutentions avant le traitement des résultats, ainsi que le classement et l'archivage après le traitement ; les agents temporaires recrutés sont présentés dans le tableau de l'Annexe 06.

3.2.2. Traitement des résultats des élections

Le traitement des résultats au sein du siège de la CENI suit les procédures suivantes :

- Organisation des équipes d'exploitation
 - Recrutement de 185 agents d'exploitation répartis par province ;
 - Le traitement des résultats a duré 9 jours, donc il a été effectué avant même le délai accordé par la loi
- Traitement des tendances à partir des PV scannés pour pré validation :
 - Pré validation des PV scannés ayant des concordances parfaites ;
 - Identification PV ayant des anomalies, suivie de redressement avant pré validation ;
 - Les PV présentant des anomalies difficiles à redresser doivent attendre les PV réels.
- Traitement des PV réels pour validation
 - Validation des PV provenant des SRMV ne présentant pas d'anomalies ;
 - Redressement des anomalies constatées dans les PV scannés non traités suivant les PV réels avant validation ;
 - Redressement et validation des PV réels présentant des anomalies.
- Classement des documents traités par District et par Province

3.2.3. Archivage et classement

- Archivage et classement des documents électoraux opérés avec l'aide des agents de réception, manutentionnaires et de fouille ;
- La méthode a permis d'effectuer les requêtes suivantes de la HCC :
 - 1842 procès-verbaux
 - 102 Feuilles de Dépouillement et de Pointage
 - 51 Plis complets de bureaux de vote
 - Tous les documents électoraux dans 7 Districts

3.2.4. Difficultés rencontrées

3.2.4.1. Sur la livraison et la réception

- Retard notoire de la livraison entraînant des difficultés en termes d'organisation et de prévision ;
- Existence de quantités manquantes à la réception.

3.2.4.2. Sur la logistique postélectorale

- Difficultés de suivre la traçabilité en termes de stockage des imprimés exprimés emballés ;

- Manque de coordination entre les Prestataires et les PCED en termes de ramassage d'où certains résultats des districts ont été ramassés par l'équipe de la CED ;
- Difficulté d'entreposer les imprimés retournés pour divers traitements compte tenu du manque de capacité d'accueil existant ;
- Etagères prévues pour les classements avérés insuffisants et ne pouvant pas supporter la totalité des documents, d'où l'utilisation des palettes.

3.2.5. Recommandations

- Plus d'espace pour le classement ainsi que des étagères plus robustes et plus nombreuses seront à prévoir pour les prochaines élections, l'idéal étant de classer tous les documents au moins par Commune ;
- Il est recommandé à ce que la CENI dispose un local pouvant accueillir toutes les opérations logistiques pré, pendant et post électorales pour bien gérer les élections.

3.3. Gestion des différends et du précontentieux électoral

➤ Conformément à l'article 192 de la Loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et du référendum, la CENI a procédé à des confrontations de procès-verbaux à la demande des candidats n° 3 et n°13 ou de leurs délégués. Ainsi, vingt-deux (22) procès-verbaux ont été envoyés à la Haute Cour Constitutionnelle ;

- Il a été constaté que :
 - Les demandes de confrontations n'ont été déposées au siège de la CENI que deux jours avant la date prévue pour la publication des résultats provisoires, si bien que le traitement dans les temps de toutes les demandes a été matériellement impossible.
 - Une confusion a été remarquée quant à la compréhension de la procédure de confrontation qui ne consiste ni à la confrontation des procès-verbaux avec les tendances publiées sur le site internet de la CENI ni à un recomptage de voix. Les procédures adoptées pour la confrontation des procès-verbaux devraient être élaborées et publiées à l'avance.

3.4. Publication des résultats provisoires

La publication des résultats provisoires fait partie de la mission de la CENI selon l'article 191 de la Loi organique n° 2018-008 du 11 mai 2018 au régime général des élections et du référendum.

- Les résultats provisoires publiés en date du 25 Novembre 2023 proviennent des 27 372 Bureaux de Vote (BV) sur les 27 375 dans le territoire national, soit 99,99% du nombre total ;
- Le nombre de votants est de 5 119 492 sur les 11 043 836 inscrits dans les 27 372 BV, soit un taux de participation de 46,36% ;
- Respectivement, le nombre des suffrages exprimés est de 4 844 764 (soit 94,63%), les blancs 127 145 (soit 2,48%), et les nuls sont de 147 583 (soit 2,88%).
- En ce qui concerne les résultats provisoires obtenus par chaque candidat, les nombre des voix obtenues par les trois premiers sont :
 - 58,95% pour le candidat N° 3 ;
 - 14,40% pour le candidat N° 13 ;
 - 12,10% pour le candidat N°5

Les nombres des voix obtenues par tous les candidats sont présentés dans le schéma ci-dessous :

Schéma 2: Schéma récapitulatif des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 16 novembre 2023 publiés par la CENI

 REPUBLIK AN'NY MADAGASCAR <small>Fiaviana - Tanindrazana - Fandrosoana</small>		Commission Electorale Nationale Indépendante 	
<u>YOKATRA VONJMAIKA NASIONALIN' NY FIFIDIANANA FILOHAN'NY REPUBLIKA - 16 NOVAMBRA 2023</u>			
Biraom-pandatsaham-bato: 27372 / 27375	Izany hoe: 99.99%		
Nisoratra anarana: 11043230 / 11043838	Nandatsa-bato: 5119492	Taham-pahavitrihana: 46.36%	
Vato manan-kery: 4844764	Izany hoe: 94.83%	Vato fotsy: 127145	Izany hoe: 2.48%
		Vato maty: 147583	Izany hoe: 2.88%
N°	Anaran'ny Kandida sy ny antokony	Vato azony	Isanjato
Kandida 1	 RAZAFINJOELINA Tahina FTT	76608	1.58%
Kandida 2	 ANDRIANAINARIVELO Hajo Hervelona MMM	91155	1.88%
Kandida 3	 RAJOELINA Andry Nirina TGV	2856090	58.95%
Kandida 4	 RATSIRAKA Iarovana Roland MTS	76532	1.58%
Kandida 5	 RAVALOMANANA Marc TIM	586273	12.10%
Kandida 6	 PARAINA Augustie Richard TT	29764	0.61%
Kandida 7	 RAOBELINA ANDRIAMALALA Andry Tsiwertzo ARB	30137	0.62%
Kandida 8	 RAZAFINTSIANDRAOFA Jean Brunelle APM	63336	1.31%
Kandida 9	 RATSIRAHONANA Lalaina Harilanjo Antoko Fihavanantsika An'i Kristy	32580	0.67%
Kandida 10	 RAJAONARIMAMPIANINA RAKOTOARIMANANA Hery-Martial HVM	251145	5.18%
Kandida 11	 RADERANIRINA Sendrison Daniela Fy-M	39061	0.81%
Kandida 12	 RATSIETISON Jean-Jacques Jedidia FMI-Ma	14630	0.30%
Kandida 13	 RANDRIANASOLONIAIKO Siteny Thierry Filambolagnela IAD, PSD, RPSD Vaovao, ABA, & parrainage de 150 Ius	697453	14.40%
		Totaliny: 4844764	100%

Chapitre 4. Opérations transversales

Les opérations transversales se focalisent sur l'éducation civique et la sensibilisation des citoyens en matière d'élection, la communication interne et externe sur le processus électoral, la sécurisation du processus électoral, et la santé et secourisme pendant les élections.

4.1. Activités d'éducation civique et de sensibilisation électorales

Le message principal véhiculé tout au long de la campagne d'éducation et de sensibilisation électorales pendant l'élection présidentielle, à savoir « Fahefako io, hifidy aho », signifiant « C'est mon pouvoir, je vais voter », fait directement écho à l'article 5 de la Constitution malgache. Celui-ci dispose en effet que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par le biais de ses représentants élus au suffrage universel ou lors de consultations référendaires.

4.1.1. Bilan des réalisations

4.1.1.1. Activités financées dans le cadre du projet RPEDEM

Avec l'appui financier du projet RPEDEM du PNUD la CENI a tenu un atelier d'appropriation de la stratégie de sensibilisation et des messages de sensibilisation pour l'élection présidentielle 2023, dans la région d'Itasy, Commune Ampefy du 29 au 31 août 2023 : lequel a vu la participation des membres de l'organisation de société civile, des musiciens, et des jeunes leaders issus des 23 régions

4.1.1.2. Actions de sensibilisation de masse

- Réalisation de différents supports de sensibilisation largement diffusés sur les médias audiovisuels nationaux et locaux : spot télévisé de 30 secondes, court-métrage de 3 minutes, hymne de 5 minutes ;
- Impressions d'affiches, de flyers et de banderoles tout comme des affiches numériques via les réseaux sociaux ;
- Mise en place d'un compte à rebours sur la chaîne nationale ainsi que sur Facebook.
- Mise en œuvre des activités de sensibilisation de masse en collaboration avec les organisations de la société civile (OSC) ayant une convention avec la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), et avec l'appui de l'Office de la Radio et de la Télévision Publique de Madagascar (ORTM).

4.1.1.3. Sensibilisation de proximité

Des équipes de la CENI ont sillonné différents quartiers d'Antananarivo à bord de véhicules siglés, dans le cadre d'une campagne d'information itinérante à la rencontre directe avec les citoyens. Afin d'engager un dialogue avec les électeurs, de répondre à leurs interrogations et de les inciter à participer activement au scrutin.

4.1.2. Difficultés rencontrées

- Adaptation de la stratégie en cours de mise en œuvre et choix des activités à prioriser face à la diminution drastique du budget alloué aux actions de sensibilisation citoyenne laissant ainsi une frange de la population potentiellement vulnérable face aux campagnes de désinformation et impactant lourdement le taux de participation à l'élection présidentielle ;
- Renforcer les tractations afin de trouver des financements pour couvrir une bonne partie des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation électorales afin d'éviter l'abandon total des activités initialement prévues telles que l'atelier dédié aux personnes en situation de handicap ou encore le volet numérique de la campagne, ainsi que les actions de sensibilisation pour la consolidation de la paix. Ces

bouleversements ont impacté l'efficacité de l'éducation et de la sensibilisation inclusive et a marqué un recul par rapport aux avancées numériques précédemment saluées lors de la refonte de la liste électorale.

➤ Qui plus est, la sensibilisation s'est avérée trop centrée sur les médias de masse au détriment d'actions de proximité inclusives, réduisant de fait leur efficacité.

4.1.3. Solutions adoptées

- Miser sur la complémentarité en développant la collaboration avec les partenaires conventionnés comme l'EISA et les Sociétés civiles actives œuvrant dans l'éducation électorale, répondant à l'appel de la CENI durant les cadres de concertation et aussi les médias publics et privés afin de relayer les messages de paix et d'éducation ;
- Développer et dynamiser davantage le site internet et la page Facebook de la CENI pour attirer les jeunes, électeurs potentiels.
- Mobiliser les démembrements de la CENI pour une sensibilisation de masse de proximité et ce en collaboration avec les médias locaux publics et privés.

4.1.4. Recommandations

Au regard des obstacles identifiés et afin de garantir le bon déroulement des futurs scrutins, ainsi que l'effectivité de la participation citoyenne, la CENI formule les recommandations suivantes :

- Allouer un budget de communication, d'éducation et de sensibilisation électorale à la hauteur des ambitions affichées en matière de participation et d'inclusion citoyenne.
- Inviter le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers à s'investir davantage sur le soutien financier aux actions programmées durant le cycle de sensibilisation et d'éducation civique électorale.
- Pérenniser les avancées saluées lors des précédentes étapes du processus électoral en matière d'accessibilité (messages en dialectes, sms de sensibilisation, traduction langue des signes, campagne digitale avec les influenceurs...)
- Privilégier la sensibilisation de proximité et le ciblage des catégories spécifiques d'électeurs (Jeunes, femmes, ruraux, personnes en situation de handicap...) afin de garantir l'égalité d'accès au processus électoral et le plein exercice des droits civiques.
- Insérer dans le programme scolaire le volet éducation civique et surtout électoral depuis le primaire jusqu'au Lycée afin que les jeunes soient conscients de l'importance de leurs droits.
- Sensibiliser les médias privés sur l'importance du droit de vote des citoyens pour qu'ils relayent les messages concernant.

4.2. Communication

La recrudescence des manifestations, doublée d'une propension accrue à la diffusion de fausses informations, de rumeurs infondées et de discours de haine en ligne et hors ligne, a significativement augmenté les risques de violence et de contestation pendant l'élection présidentielle de 2023. Face à la multiplication des tentatives de décrédibilisation et aux attaques répétées visant à entacher sa réputation, la CENI a dû redoubler d'efforts pour faire passer des messages unifiés, clairs et crédibles à destination de toutes les parties prenantes.

- Une communication institutionnelle réactive, transparente et pédagogique, articulée en amont, pendant et en aval du scrutin présidentiel pour maintenir la confiance des citoyens dans le bon déroulement technique de ce moment démocratique fondateur.
- Informer justement l'opinion, combattre les fausses nouvelles, lever les incompréhensions et apaiser les tensions sont autant d'impératifs qui ont guidé la stratégie de communication déployée par la CENI auprès des électeurs comme sur la scène publique nationale et internationale.
- Les objectifs, les cibles, les messages à transmettre et les canaux ou modalités de réalisation de la communication interne aussi bien qu'externe sont étalés dans les matrices qui constituent **les Annexes 09 et 10** du présent rapport.

4.2.1. Mise en œuvre des actions de communication

➤ **Campagnes d'information**

Afin de disséminer les informations relatives à ses activités durant l'élection présidentielle, la CENI a déployé diverses actions communicationnelles à destination des parties prenantes et du grand public.

- Des émissions radio et télévisées programmées sur les chaînes nationales et privées pour mettre en lumière le travail réalisé par la CENI dans le cadre des élections ;
- Production à travers les descentes sur terrain de l'émission «olom-pirenena aho» véhiculé par des messages à l'attention des démembrés et des parties prenantes ;
- Initiation de dialogues inclusifs avec les candidats en lice, les organisations de la société civile, les représentants étatiques ainsi que les partenaires techniques et financiers lors de cadres d'information et d'échanges, afin de présenter les grandes étapes du processus électoral et de récolter les avis et recommandations des participants ;
- Transmission régulière de mailing contenant les informations primordiales aux parties prenantes par voie électronique ;
- Organisation de réunions d'information entre la CENI et les entités engagées dans le scrutin ;
- Discours du Président de la CENI à l'intention des protagonistes mais également du grand public afin de les sensibiliser à l'importance de leur participation citoyenne ;
- Diffusion de communiqués faisant état de la publication progressive des résultats provisoires sur les médias de masse et sur la page Facebook de la CENI.

➤ **Relations presse et médias**

- Dans le but de coordonner la communication médiatique entourant le scrutin, la CENI s'est entourée d'une équipe dédiée d'une quarantaine de journalistes travaillant en collaboration avec la Direction de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation électorale et du Cabinet du Président de la CENI ;
- De nombreuses interviews des membres du bureau permanent et du secrétariat exécutif de la Commission ont été réalisées par la presse nationale et internationale ;
- La CENI a également été très présente dans les médias à travers des communiqués de presse faisant le point sur l'avancée des opérations électorales ;
- Pas moins de 15 points presse et conférences de presse ont été organisés tout au long du processus afin d'informer les journalistes et de répondre à leurs questions ;
- Pour assurer l'accès des journalistes dans les bureaux de vote, 368 badges ont été distribués lors de l'élection présidentielle de 2023, et les CED ont également distribué des badges pour la presse locale de leur ressort ;
- Des visites de bureaux de vote ont été planifiées à l'intention des professionnels des médias le jour du scrutin afin qu'ils puissent constater le déroulement du scrutin sur le terrain ;
- En collaboration avec l'ORTM, la CENI est intervenue dans les chaînes publiques pour éclaircir les points obscurs soulevés par les citoyens pendant le jour du scrutin ;
- Afin de garantir la transparence, les tendances des résultats ont été diffusées sur les ondes de la TVM et de la RNM et publiées sur Facebook en vue d'atteindre le grand public ;
- Des vidéos portant sur le processus de traitement des résultats ainsi que les étapes franchies par la CENI ont été produites et diffusées sur la page Facebook de la CENI et partagée aux journalistes.
- Les démembrés de la CENI, dirigé par les Chefs d'Antenne ont été fortement mobilisés pour relayer les communications au niveau central vers les périphéries et locaux.

➤ **Internet et réseaux sociaux**

La page Facebook et le site internet institutionnel de la CENI ont constitué des vecteurs d'information primordiale à destination des électeurs et des parties prenantes. L'actualité de la Commission y était en effet publiée en temps réel, de même que diverses informations pratiques relatives à l'organisation du scrutin.

- Photos, vidéos, délibérations officielles, géolocalisation des bureaux de vote, résultats provisoires... une multitude de contenus ont ainsi pu être accessibles au grand public comme au corps électoral tout au long du processus grâce à une stratégie de publication digitale dynamique, réactive et transparente ;

- L'interaction avec les citoyens internautes a également pu être facilitée par le biais des réseaux sociaux, renforçant la dimension participative et démocratique de ce scrutin historique.

4.2.2. Difficultés rencontrées

4.2.2.1. Contraintes budgétaires

La réduction drastique du budget initialement alloué aux activités de communication déjà programmées et planifiées a constitué une contrainte majeure dans la dissémination efficace de l'information auprès des cibles identifiées. En effet, les moyens finalement octroyés n'étaient pas à la hauteur des ambitions affichées en termes de visibilité et de sensibilisation de l'opinion. C'est le cas de l'intervention des membres du Bureau Permanent et des membres des démembrements dans les stations privées d'Antananarivo et localités. Il en est de même pour le tournage de l'émission « Olompirenena aho » au niveau des périphéries et au niveau des Provinces, et de sa diffusion prévue dans les stations privées.

De surcroît, le manque de financement dans le basket fund, a obéré la capacité de la CENI à déployer les outils de communication prévus tels que les kits de visibilité, les panneaux géants ou les campagnes sur les réseaux sociaux.

4.2.2.2. Solutions adoptées

Face aux contraintes budgétaires ayant significativement limité sa présence sur les médias traditionnels, la CENI a pérennisé son partenariat stratégique avec l'ORTM. Cette collaboration durable, actée par une convention officielle, octroie ainsi à la Commission un accès privilégié aux antennes nationales pour diffuser ses messages institutionnels à destination des populations. Des tranches horaires de qualité sont réservées aux spots de sensibilisation électorale et à la retransmission des activités et points presse de la CENI. De même pour l'EISA, conventionné avec la CENI qui dispose d'un réseau de société civile et de réseaux de médias dans el cadre de ces projets a travaillé avec les démembrements de la CENI pour relayer les messages. Pour les autres sociétés civiles, ils ont tenté avec le peu de moyens qu'ils disposent d'en faire autant. Ces partenariats ont permis au moins de pallier le manque de financement pour acheter des espaces publicitaires onéreux dans les médias commerciaux et faire passer les messages par d'autres canaux, supports ou approches de communication.

4.2.3. Recommandations

- Afin de mener à bien ses objectifs stratégiques, la CENI doit convaincre le Gouvernement et les bailleurs afin de pouvoir compter sur l'allocation d'un budget à la hauteur des enjeux, prenant en considération l'étendue géographique des campagnes de proximité ainsi que les coûts inhérents à la production et la diffusion de supports media de qualité. Une projection budgétaire cohérente doit être établie en amont afin de dimensionner les actions selon les cibles prioritaires et obtenir les résultats escomptés.
- L'acquisition de matériel technique moderne, qu'il s'agisse de caméras, d'ordinateurs portables ou de logiciels de création graphique et montage vidéo, est également requise afin de doter la Direction de la Communication des outils nécessaires pour la production de supports media attractifs et qualitatifs, contribuant à moderniser et crédibiliser l'image de la CENI.

4.3. Suivi du déroulement du scrutin pendant le jour J

Pour recevoir des informations pendant et juste après le jour du scrutin, et afin d'intervenir rapidement, la CENI a continué l'opérationnalisation de la plateforme i-report déjà mise en place en mois d'octobre 2023 et a utilisé un numéro vert. Ce sont des moyens permettant à la CENI centrale de se communiquer à tous les acteurs éparpillés dans tous les bureaux de vote. Des informations ont été ainsi envoyées par des observateurs depuis les Bureaux de Vote (BV) et par des responsables de la CENI au niveau local et régional.

4.3.1. Réalisations

4.3.1.1. i-report/SARP

- Dans le cadre du Système d'Alerte et de Réponse Précoce (SARP) à Madagascar qui a été mis en place par : la CENI, la CNIDH (Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme), l'Observatoire Safidy et le KMF-CNOE, la plateforme i-report a été opérationnalisée au mois d'octobre 2023. Avec l'appui du PNUD, et suite aux différentes formations prodiguées aux acteurs, la plateforme a contribué à détecter des incidents ou des irrégularités lors du jour du scrutin le 16 novembre 2023 dernier.
- Ce dispositif a permis de détecter 44 incidents qui ont été signalés par l'observatoire SAFIDY et des agents de la CENI centrale, et remédiés à temps, selon le tableau suivant :

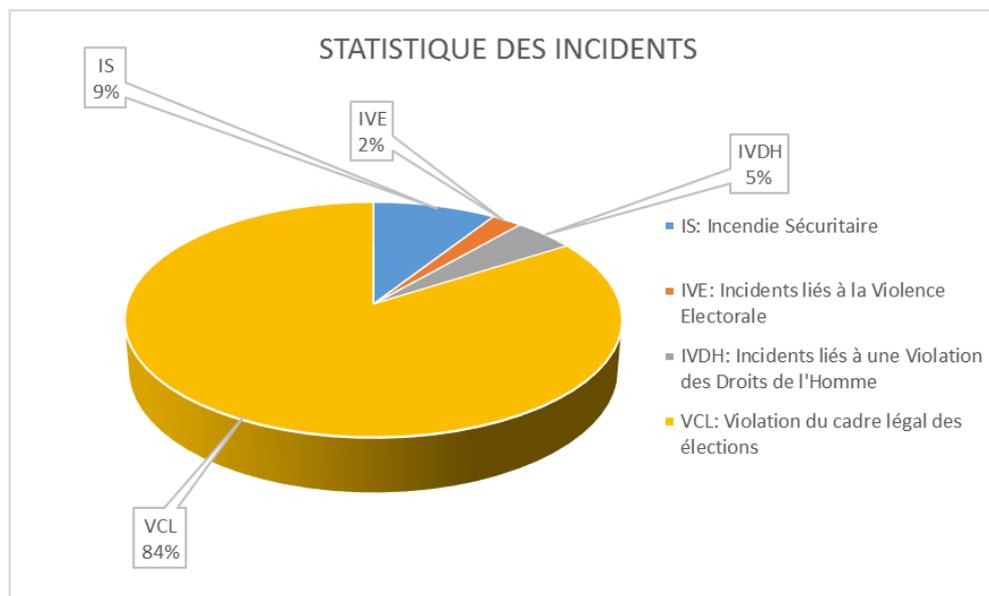
Tableau 4 : Nombre d'incidents signalés par l'observatoire SAFIDY

	Avant (Dans le cadre de la campagne électorale)	Pendant Jour J	Post scrutin
CENI	2	0	1
SAFIDY	7	21	11

NB : A noter que la majorité des signalements post-scrutin sont des incidents qui se sont passés lors du jour J.

Ci-après le graphique représentant le pourcentage des incidents :

Graphique 1: Pourcentage des incidents



4.3.1.2. Numéro vert et « Situation ROOM »

Comme de coutume, lors de l'élection présidentielle, la CENI a mis en place un dispositif dite « Situation room » avec un numéro vert disponible 24 heures sur 24 heures et 7 jours sur 7 jours pour communiquer et accompagner le public et signaler la CENI en cas de besoin. Pour la première fois, le numéro 034 30 810 01 a été affecté au SAVS et départagé sur deux postes de téléphone portable. Pour l'élection du 16 novembre 2023, le numéro a été joignable dès 5h30 du matin.

Lors du jour J, à peu près 1000 appels ont été reçus venant majoritairement des citoyens. Les questions et/ou remarques fréquemment posés tournait autour des points suivants : *Disponibilité des cartes d'électeurs, Encouragement de la CENI dans sa mission, Vérification des listes hors des bureaux de vote,*

Electeurs ayant une souche de couleur bleu ou verte lors de leur inscription durant la Refonte de la liste électorale mais ne figurant pas sur la liste des électeurs de leurs Fokontany respectifs, Légitimité des bulletins uniques, La manière de voter La composition des membres des bureaux électoraux, Les délégués de candidat, Le dépouillement, Le remplissage des PV, Qui peuvent bénéficier des PV, Tendances des résultats provisoires,

Après le jour J, une centaine d'appels a été réceptionnée. Les principaux interlocuteurs ont été les MBE, mais également des chefs Fokontany et des agents qui ont distribués les cartes d'électeurs. Les principaux sujets tournent autour des questions financières.

4.3.2. Difficultés rencontrées

- Les signalements des moniteurs (dans le cadre du SARP) ont été dépourvus de contact.
- Manque de formation pour les moniteurs sur terrain,

4.3.3. Solutions adoptées

- Les démembrements de la CENI ont été les interlocuteurs principaux pour les recoupements d'informations, limitant ainsi les informations obtenues.
- Les Veille médiatique et monitoring sont réalisés seulement quand la connexion internet est rétablie,

4.4. Sécurisation du processus électoral

Pendant la préparation et l'organisation de l'élection présidentielle de l'année 2023, la CENI, en tant qu'institution très stratégique pour la promotion d'un environnement paisible et sécurisé, a été toujours soutenue par des activités renforçant la sécurisation du processus électoral. Assurer la sécurité de la CENI consiste à sécuriser tout le personnel (Membres du Bureau Permanent et personnel du Secrétariat Exécutif), tous les matériels et les infrastructures pendant le processus. Ces activités ont été axées principalement sur :

- Les missions des forces de sécurité au niveau de la Direction de la Sécurité et de la Protection (DSP) de la CENI ;
- La sécurisation de l'acheminement des matériels et fournitures électoraux dans les districts ; et
- La collaboration avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS)

4.4.1. Les missions des forces de sécurité

Compte tenu de la tension politique persistante pendant la préparation de l'élection présidentielle, la CENI a renforcé la sécurité par les activités suivantes :

- Mis en place des éléments de sécurité auprès des membres du Bureau Permanent et de leurs domiciles ;
- Sécurisation de toutes les missions de déplacement des membres du Bureau Permanent et du personnel du Secrétariat Exécutif ;
- Sécurisation de tous les événements officiels organisé par la CENI occasionnant des rassemblements des personnes (Conférences de presse, Points de presse, Cadres d'information et d'échange avec les acteurs, Tirage au sort des numéros des candidats au bulletin unique, Débats télévisés entre trois candidats, Publication des résultats provisoires) ;
- Gardiennage de tous les dépôts de stockage des imprimés sensibles et ordinaires, ainsi que des matériels électoraux ;
- Mobilisation du Service des renseignements et traitement des informations auprès de la DSP ;
- Renforcement du contrôle des personnes et des véhicules entrants et sortants de la CENI.

4.4.2. Sécurisation de l'acheminement des matériels, fournitures et imprimés électoraux dans les districts

Les principales activités à ce titre sont :

- Assurer la garde des matériels, des fournitures et des imprimés électoraux ;

- Assurer la sécurisation de l'acheminement des fournitures, matériels, imprimés, et des documents électoraux de la Capitale vers les Provinces, Régions, et Districts ;
- Renforcer la sécurité du site de la CENI Alarobia par l'EMMOREG composé des éléments de :
 - l'Armée Malagasy,
 - la Gendarmerie Nationale,
 - la Police Nationale, et
- Sécuriser le bâtiment où les résultats sont traités, et les salles du Centre National des Traitements Informatiques (CNTDI) ;
- Procéder à la fouille à l'entrée du bâtiment de traitement des résultats assurée par des agents de Police ;
- Sécuriser les magasins de stockage des plis électoraux provenant des SRMV ;
- Assurer les rondes et patrouilles par les éléments des EMMOREG aux alentours du site de la CENI de jour et de nuit.

4.4.3. Collaboration avec les Forces de Défenses et de Sécurité (FDS)

- Organisation de réunion entre les membres du Secrétariat Exécutif de la CENI et les responsables au sein du Ministère de la Défense ainsi que ceux des FDS (Armée, Gendarmerie et Police nationale) le 02 novembre 2023 pour l'harmonisation de la sécurisation du processus électoral, pendant lesquelles les points suivants ont été discutés :
 - Présentation du cycle électoral,
 - Rôles et attributions de l'Etat dans la sécurisation du processus électoral,
 - Les enjeux de la sécurisation du processus électoral : zones sensibles, acheminement de la logistique électorale, collecte et centralisation des plis électoraux, et
 - Les acteurs impliqués dans la sécurisation du processus électoral (OMC-EMMO) ;
- Mobilisation par jour des éléments des forces de l'ordre demandés auprès de l'EMMOREG pour renforcer la sécurité intérieure et les patrouilles au sein de la CENI ;
- Collaboration avec les éléments locaux des forces de l'ordre pour assurer la sécurisation des collectes et des acheminements des résultats vers les SRMV, ainsi que l'acheminement des plis électoraux vers la CENI centrale.

4.4.4. Difficultés rencontrées

- Insuffisance d'infrastructures adéquates telles que la salle de repos pour les gardes sortants, et les équipements comme caméras de surveillance ;
- Doléances des éléments des forces de l'ordre pour leur faible motivation et le retard du paiement de leurs indemnités lors du jour J ;
- Inexistence de restauration pendant le jour J pour les forces de l'ordre travaillant dans les BV ;
- Inexistence de moyen de déplacement (carburant par exemple) permettant de rejoindre les centres de vote ou de jongler deux ou trois bureaux vote sous la surveillance d'une même force de l'ordre

4.4.5. Recommandations

- Mise à disposition d'infrastructures adéquates et de matériels indispensables pour les forces de l'ordre pendant les élections ;
- Réviser à la hausse le montant des indemnités journalières des éléments des forces de l'ordre, et assurer leur paiement à temps réel.

4.5. Santé et secourisme pour le personnel électoral pendant la période des élections

La surcharge du travail et le sureffectif des participants constituent une phase cruciale en matière de santé et de secourisme pour la CENI pendant la période électorale. Dans ce contexte et par l'intermédiaire du Service Médico-Social, elle s'est engagée activement afin de garantir la santé et le bien-être de tous les acteurs impliqués présents sur les lieux. La présente section expose ainsi les activités

entreprises avant et pendant la période électorale, les points forts et les points à améliorer ainsi que les problèmes rencontrés.

4.5.1. Activités préélectorales

Les activités préélectorales sont concentrées sur :

- Le renforcement de l'équipe médicale afin d'assurer le tour de garde de 24h ;
- L'approvisionnement de stock en médicaments et intrants sanitaires ;
- La mobilisation du véhicule de la CENI pour assurer la fonction d'ambulance.

4.5.2. Activités pendant l'élection et la période de traitement des résultats

4.5.2.1. Bilan des activités

Les consultations médicales réalisées du 16 au 25 Novembre 2023 permettent d'avoir :

- 341 consultations dont : 297 nouveaux consultants, 38 consultations de contrôle et 6 consultations pour suivi de la TA et Diabète ;
- Référence : 01 cas a été référé à l'Hôpital suite à un accident survenu dans l'enceinte de la CENI pendant le traitement des résultats.

4.5.2.2. Bilan des pathologies dominantes

Les maladies les plus rencontrées sont :

- Les affections respiratoires (syndrome grippal, virose respiratoire, allergie respiratoire) :28,61%
- L'Asthénie : 27,27%
- Les Affections digestives (épi gastralgie, diarrhée, flatulence, vomissement...) : 9 ,42%

4.5.3. Points forts

- L'équipe médicale du service a pu assurer un travail continu durant la période de traitement, 24 heures sur 24 malgré la surcharge du travail et la fatigue ;
- Bien que les médicaments soient insuffisants, chaque patient a pu bénéficier d'un traitement.

4.5.4. Points à améliorer

- Recrutement temporaire de 2 médecins et de 2 paramédicaux pour l'aménagement de l'horaire de tour de garde pendant les élections ;
- Renforcement de la sensibilisation en matière d'hygiène ;
- Besoins en médicaments à honorer, en particulier les fortifiants ;
- Assurer une bonne restauration pour tout le personnel électoral travaillant pendant le traitement des résultats.

En conclusion, la CENI par le biais du SMS a accompli un travail significatif et déterminant durant cette période électorale. Les activités ont permis de résoudre le problème de santé des acteurs impliqués à l'élection ainsi qu'à la contribution du bon déroulement de l'élection dans un environnement sain.

Chapitre 5. Gestion du budget électoral

5.1. Mise en place du budget électoral

- Les prévisions budgétaires pour l'élection présidentielle 2023 (1^{er} et 2nd tours) étaient de **143,82 milliards d'Ariary** dont 97 milliards pour le 1^{er} tour et 46,82 milliards pour le second tour. Après échange et discussion avec le Gouvernement, une révision à la baisse a été opérée, et le montant final du budget pour les deux tours a été prévu à **80,57 milliards d'Ariary** dont : 55,11 milliards pour le 1^{er} tour et 25,46 milliards pour le 2^o tour.
- La Loi de Finances Initiale (LFI) 2023 a fixé ce budget à **40,992 milliards d'Ariary** par inscription dans le budget général de l'Etat, sous forme de crédits d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2023 de la CENI, dans le cadre du projet « Gestion des opérations électorales ». En effet, la situation économique et financière du pays durant l'année 2023 a eu des incidences sur les capacités financières et budgétaires de l'Etat, et face à cela des différentes modifications ont été apportées sur le budget de l'élection par les décrets énumérés ci-après amenant l'allocation finale à **45,94 milliards d'Ariary** :
 - Décret n°1257/2023 du 27/09/2023 portant transfert de crédits au titre du budget 2023 de la CENI ;
 - Décret n°1355/2023 du 11/10/2023 portant transfert de crédits au titre du budget 2023 de la CENI ;
 - Décret n°1432/2023 du 24/10/2023 portant transfert de crédits au titre du budget 2023 de la CENI.

5.2. Financement des élections :

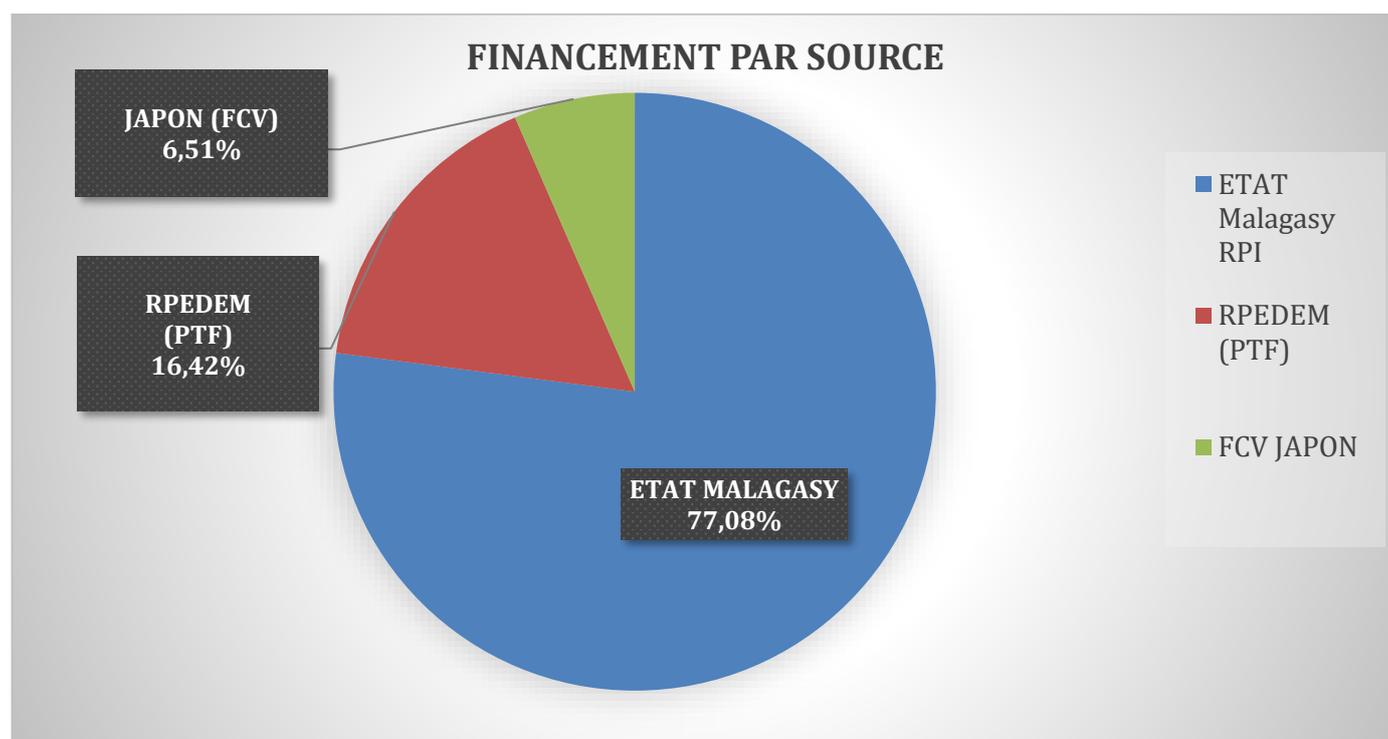
Les activités relatives aux opérations électorales sont financées principalement par le Gouvernement malagasy. Les contributions des Partenaires techniques et Financières sont apportées : (i) soit, par versement de fonds dans le basket fund géré par le Projet « Renforcement des Processus Electoral et Démocratique à Madagascar (RPEDEM) » au sein du PNUD, (ii) soit, par la mise à disposition de fonds directement à la CENI dans le RPI de l'Etat, comme le Fonds de Contre-Valeur (FCV) du Gouvernement Japonais.

En outre, compte tenu des restrictions budgétaires citées ci-dessus, le Gouvernement malagasy a comblé le GAP de financement des opérations électorales. Le tableau et le graphique suivants montrent la répartition par contribution et par source du financement des activités électorales.

Tableau 5 : Financement des activités électorales de la CENI en 2023

Financement (en millier d'Ariary)	ETAT Malagasy RPI	RPEDEM (PTF)	FCV JAPON	TOTAL	%
Matériels et fournitures pour l'impression des cartes d'électeurs, listes électorales et des imprimés sensibles		7 534 099		7 534 099	12,64%
Education électorale, sensibilisation, communication		15 761		15 761	0,03%
Gestion opérationnelle de l'élection présidentielle	45 947 036	2 236 239	3 880 000	49 977 483	87,34%
TOTAL	45 947 036	9 786 099	3 880 000	59 613 135	100%
%	77,08%	16,42%	6,51%	100%	

Graphique 2: Répartition des financements des activités électorales de la CENI en 2023



Il importe de mentionner qu'en dehors des financements obtenus du Gouvernement malagasy et des PTF (par le biais du Projet RPEDEM), le FCV est octroyé par le Gouvernement Japonais non seulement dans le cadre de l'élection présidentielle de 2023, mais pour appuyer la CENI dans ses activités durant tout le processus électoral.

5.2.1. Financement de l'Etat Malagasy (RPI)

Habituellement, le financement provenant de l'Etat malagasy est toujours inscrit dans le budget général de l'Etat sous forme de crédits d'investissement au titre de la CENI, et la répartition par compte se présente comme suit :

Tableau 6 : Crédits "ELECTIONS" inscrits dans le budget général de l'Etat de 2023, au titre de la CENI (en millier d'Ariary)

Compte	Intitulé du Compte	Crédit initial	Crédits modifiés
2311	FRAIS DE FORMATION	1 000 000	0
2461	MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	1 000 000	1 227 363
2463	MATERIELS INFORMATIQUES, ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES	1 000 000	139 610
2478	AUTRES MOYENS DE LOCOMOTION	500 000	620 000
23171	FRAIS DE PERSONNEL	2 000 000	20 017 817
23172	EAU, ELECTRICITE, TELEPHONE ET LOYER	292 000	362 770
23173	FOURNITURES ET SERVICES	30 000 000	14 911 687
23174	TRANSPORTS ET MISSIONS	5 000 000	8 142 351
23175	ENTRETIEN ET REPARATION	200 000	525 438
	TOTAL	40 992 000	45 947 036

5.2.2. Financement du projet RPEDEM

Le Projet qui dure 36 mois (3 années) est un projet qui est administré par le PNUD dans le cadre de sa mise en œuvre. Sur la base des besoins exprimés par la CENI, une prévision budgétaire d'un montant total de 13 687 171,33 USD a été attendu par la contribution des pays et des organismes internationaux. Ce financement devait soutenir techniquement et financièrement les activités du nouveau cycle électoral par le biais d'un système de fonds commun (multi donateurs) appelé « basket fund ». Par composante et par année, la répartition du budget prévu par le projet est le suivant :

Tableau 7 : Répartition du budget du projet par composante et par année, (Montant en USD)

Produit	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Composante 1: Appui au dialogue				415 000
<i>Produit 1.1.</i>	150 000	100 000	-	250 000
<i>Produit 1.2.</i>	125 000	40 000	-	165 000
Composante 2: Appui à l'inclusion et à la participation				1 602 000
<i>Produit 2.1.</i>	340 000	90 000	-	430 000
<i>Produit 2.2.</i>	708 500	463 500	-	1 172 000
Composante 3: Appui à la capacité opérationnelle de la CENI				8 751 470
<i>Produit 3.1.</i>	5 826 235	2 124 235	-	7 950 470
<i>Produit 3.2.</i>	293 000	228 000	-	521 000
<i>Produit 3.3.</i>			280 000	280 000
Coûts de Gestion des projets	938 294	938 294	433 979	1 876 588
<i>General Management Support Coordination Levy</i>	702 292,11	313 562,61	19 258,11	1 042 113, 33
			TOTAL	13 687 171, 33

Il importe de noter que le financement du projet RPEDEM inscrit sur le Tableau 5 intitulé « Financement des activités électorales de la CENI en 2023 » précédent n'est établi que sur la base des prévisions budgétaires des activités de l'élection présidentielle 2023. Les détails des répartitions de dépenses du Projet n'ont pas encore été transmis à la CENI.

5.3. Dépenses des élections

5.3.1. L'exécution du budget de l'élection du Budget Général de l'Etat

5.3.1.1. Exécution Par compte du PCOP

Tableau 8 : Etat d'exécution du budget "ELECTIONS" 2023 par compte - base engagement (en millier d'Ariary)

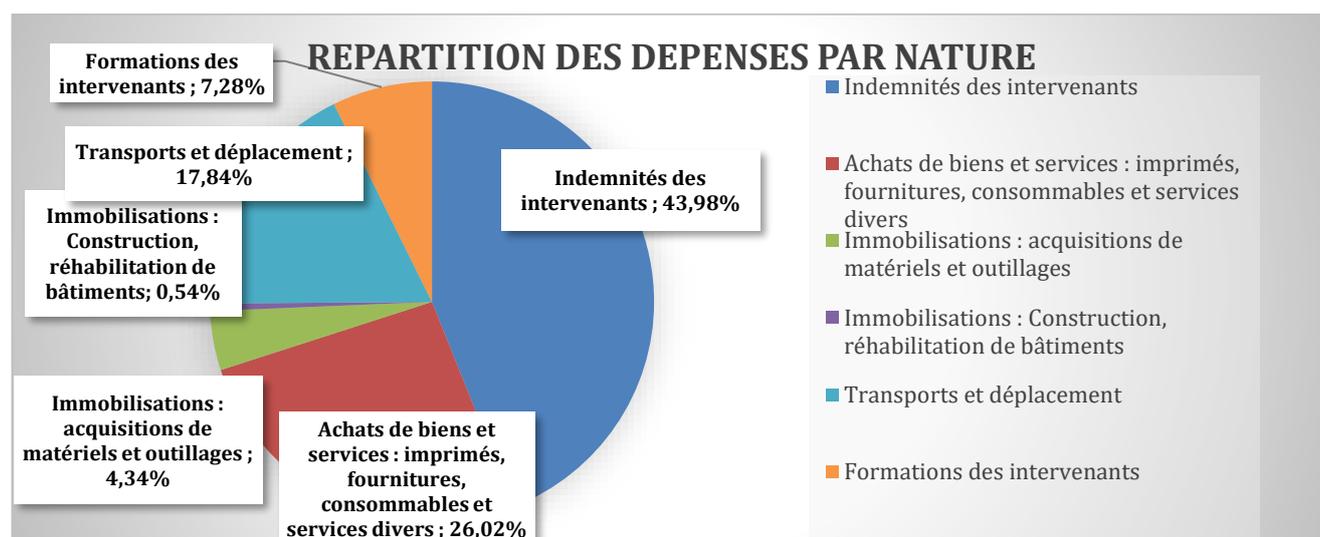
Compte	Intitulé du Compte	Crédit initial	Crédits modifiés	Engagé	%
2311	FRAIS DE FORMATION	1 000 000	0	0	
2461	MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	1 000 000	1 227 363	1 219 253	99,34
2463	MATERIELS INFORMATIQUES, ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES	1 000 000	139 610	139 608	100,00
2478	AUTRES MOYENS DE LOCOMOTION	500 000	620 000	618 460	99,75
23171	FRAIS DE PERSONNEL	2 000 000	20 017 817	20 015 915	99,99
23172	EAU, ELECTRICITE, TELEPHONE ET LOYER	292 000	362 770	362 770	100,00
23173	FOURNITURES ET SERVICES	30 000 000	14 911 687	14 513 001	97,33
23174	TRANSPORTS ET MISSIONS	5 000 000	8 142 351	8 121 983	99,75
23175	ENTRETIEN ET REPARATION	200 000	525 438	525 437	100,00
	TOTAL	40 992 000	45 947 036	45 516 426	99,06

5.3.1.2. Exécution par nature de dépense

Tableau 9 : Etat des dépenses d'élection de 2023 par nature – Base engagement. Financement : Ressources propres internes

Nature des dépenses	TOTAL	%
Indemnités des intervenants	20 015 915	43,98
Achats de biens et services : imprimés, fournitures, consommables et services divers	11 843 257	26,02
Immobilisations : acquisitions de matériels et outillages	1 977 321	4,34
Immobilisations : Construction, réhabilitation de bâtiments	246 071	0,54
Transports et déplacement	8 121 983	17,84
Formations des intervenants	3 311 879	7,28
TOTAL ...	45 516 426	100

Graphique 3 : Répartition des dépenses d'élection de 2023 par nature

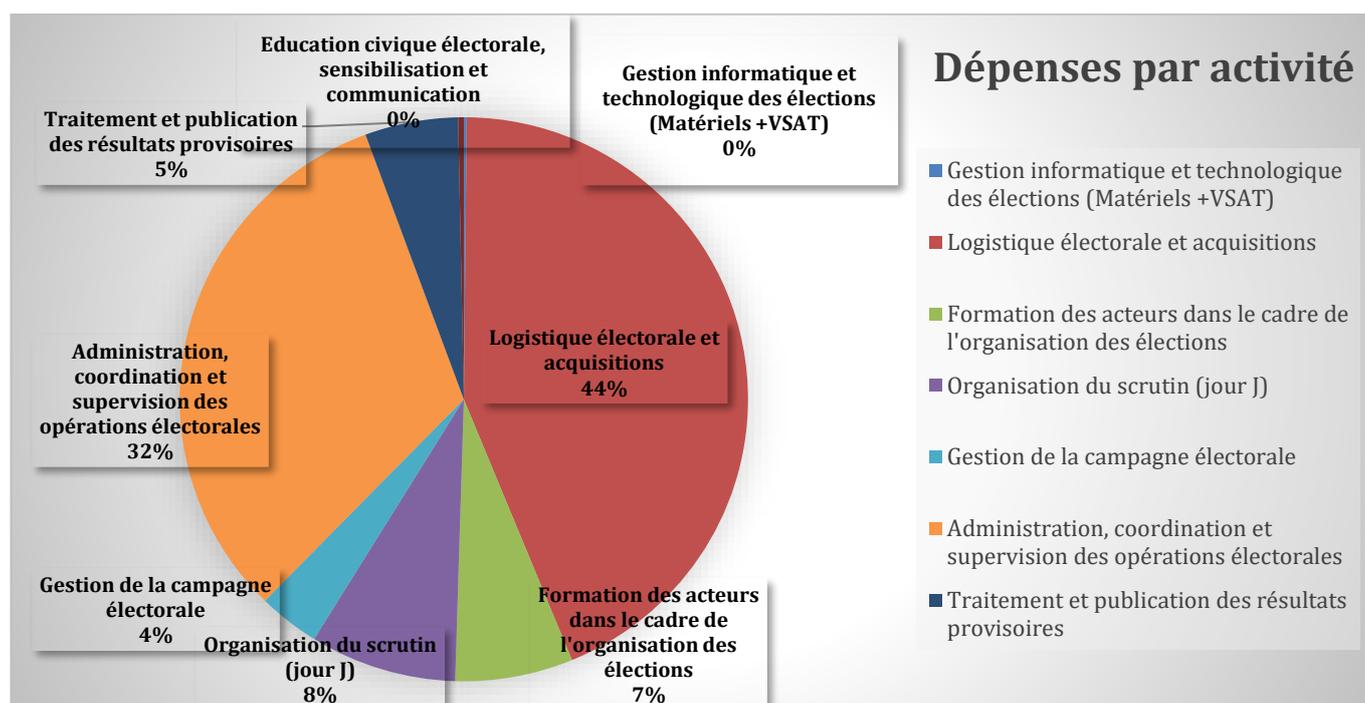


5.3.2. Les dépenses de l'élection 2023 par activité

Tableau 10 : Etat des dépenses d'élections de 2023 par activité. Financement : Ressources propres internes et FCV Japon (en millier d'Ariary)

ACTIVITÉ	CENI	FCV JAPON	TOTAL	%
Gestion informatique et technologique des élections (Matériels +VSAT)	80 190		80 190	0,16
Logistique électorale et acquisitions	21 545 507		21 545 507	43,62
Formation des acteurs dans le cadre de l'organisation des élections	3 311 879		3 311 879	6,71
Organisation du scrutin (jour J)	4 118 415		4 118 415	8,34
Gestion de la campagne électorale	1 733 238		1 733 238	3,51
Administration, coordination et supervision des opérations électorales	11 950 027	3 875 728	15 825 756	32,04
Traitement et publication des résultats provisoires	2 618 457		2 618 457	5,30
Education civique électorale, sensibilisation et communication	158 713		158 713	0,32
TOTAL ...	45 516 426	3 875 728	49 392 154	100

Graphique 4 : Répartition des dépenses par activité



5.4. Difficultés rencontrées et solutions adoptées

5.4.1. Difficultés rencontrées

- Les contributions du projet RPEDEM n'a pas pu couvrir toutes les activités prévues être financées par le basket-fund, et ceci a ressorti un GAP de financement pour couvrir les dépenses prévues, notamment les frais de déploiement des matériels et fournitures électoraux et les frais de formations du personnel électoral au niveau des régions. Par conséquent, le Gouvernement Malagasy (via RPI) s'est engagé à procéder à des transferts de fonds pour couvrir ce GAP ;
- Les dépenses effectives du RPEDEM, durant le processus de l'élection présidentielle 2023 n'ont pas encore été communiquées à la CENI, c'est la raison pour laquelle elles ne sont pas inscrites dans le présent rapport ;
- Remises à jour à plusieurs reprises après échanges et discussions du budget avec les représentants du Gouvernement, qui ont impacté sur la mise en place du budget surtout pour les démembrements de la CENI ;
- Multiplication des opérations de transferts de fonds aux démembrements en raison de l'inscription du budget de l'élection comme projet d'investissement, car les dépenses sont réparties et inscrites sur plusieurs lignes. Ainsi, lors de sa mise à disposition au profit des démembrements, utilisateurs des crédits, le nombre d'opérations à réaliser est multiplié en d'autant de comptes. Ce a entraîné l'augmentation du nombre de transferts mais aussi le risque d'erreurs et la difficulté du suivi ;
- Les délais impartis pour les procédures de passation de marché sont très réduits dûs au retard de la mise en place des crédits complémentaires. En effet, les financements insuffisants et incertains du RPEDEM, ont entraîné la révision des prévisions et la prise en charge des dépenses envisagées sur les RPI, et ce qui a généré non seulement un souci de disponibilité des crédits budgétaire de la CENI mais également de procédure de passation de marché et de commande puisque les besoins n'étaient plus prévus dans le plan de passation de marché de la CENI
- Le refus du mode de paiement par l'utilisation des cartes de carburant « FANILO » au sein des stations-service a entraîné des difficultés importantes pour les déplacements des missionnaires de la CENI vers les districts, Régions et Provinces et même à Antananarivo ;

5.4.2. Solutions adoptées

- Etroite collaboration avec les responsables au niveau de : la Direction Générale du Trésor, la Direction Générale des Finances et du Budget, la Direction Générale du Contrôle Financier, ainsi que la Direction de la Programmation Budgétaire et des Affaires Financières de la CENI, pour le suivi et la résolution en temps réel de tout blocage éventuel dans la mise à disposition du budget électoral, associée à une plus grande accessibilité et une plus grande disponibilité des responsables à tous les niveaux du MEF ;
- Création de caisses d'avance au niveau du Siège de la CENI et répartition des fonds au niveau des démembrements pour les paiements des dépenses « urgentes » de l'élection présidentielle ;
- Allègement des procédures des passations de marché accordé par les autorités compétentes ;
- Dérogation spéciale aux échéances de l'exécution budgétaire 2023 accordée par les autorités compétentes.

5.5. Recommandations

- Adoption d'une loi spécifique régissant une procédure d'exécution budgétaire plus souple et plus adaptée aux contraintes opérationnelles en matière d'élection, et en cohérence avec l'indépendance financière de la CENI ;
- Transfert dès l'ouverture du budget de l'année en cours des crédits alloués aux élections à la CENI pour lui permettre de se préparer et suivre à temps réel la programmation des activités.

Conclusion générale

L'élection présidentielle 2023 a pris fin depuis que la HCC a publié les résultats définitifs le premier décembre 2023. Ce rapport, en retraçant les activités réalisées à chaque étape dans l'organisation de cette élection, est le reflet des travaux accomplis par la CENI dans le cadre de sa mission assignée par la loi.

Malgré les campagnes de désinformation et de dénigrement envers les Institutions et les organes en charge de l'organisation des élections, ainsi que l'appel au boycott du scrutin, l'élection s'est déroulée avec succès dans des conditions respectant les normes constitutionnelles et légales. Il faut aussi noter les efforts déployés par le Gouvernement malagasy et la CENI, d'avoir pu mobiliser les ressources financières nécessaires pour combler le GAP laissé par le manque de financement du basket fund.

Des mesures et dispositions seront évidemment prises afin de redresser les imperfections constatées au cours de cette élection. Les leçons apprises durant ce processus seront capitalisées, affinées et utilisées afin d'entamer en bon terme les élections municipales et législatives de 2024. Dans un esprit d'amélioration continue ou de perfectionnement, les recommandations transcrites dans le présent rapport seront prises en considération.

Récapitulation de toutes les recommandations lors de l'élection présidentielle du 16 novembre 2023

1. Recommandations relatives aux activités liées aux listes électorales

- Basculement vers le système biométrique ;
- Facilitation du droit de vote pour les électeurs dans l'impossibilité de voter dans leur circonscription le jour du scrutin (élèves stagiaires dans des écoles de formation, personnel du secteur privé, ...)
- Reconsidération de l'ouverture permanente des listes électorales ou aménagement du principe de gel de la liste pour une liste plus exhaustive.
- Renforcement de la coordination et collaboration avec les ministères et les juridictions aux enjeux et aux délais de traitement des recours sur l'inscription dans la liste électorale.
- Impression des cartes d'électeurs à l'Imprimerie Nationale et/ou retour à l'utilisation d'imprimante matricielle ; et
- Renforcement des capacités en maintenance de matériels d'impression (imprimantes laser ou matricielles) des techniciens de la DSINT et des Chefs CID.
- Renforcement de la motivation, du suivi et de la responsabilisation des agents distributeurs
- Renforcement de la sensibilisation électorale à l'intention de tous les citoyens, par la responsabilisation des parties prenantes (Partis politiques, OSC).

2. Recommandations relatives à l'emplacement des Bureaux de vote et aux membres du bureau électoral

- Renforcement et précision des dispositions légales en cas de recours à des locaux privés pour usage de bureau de vote ;
- Appuyer la CENI sur l'opération en cours de géolocalisation (GPS) des bureaux de vote.
- Renforcement des mesures et des moyens pour réduire les désistements à l'approche du jour des élections ;
- Mise en place d'une banque d'informations ou d'un réservoir d'électeurs fidèles et motivés pour remplir la fonction de MBE ;
- Mise en place de mesure d'encouragement, de motivation et de sensibilisation citoyenne pour que les électeurs soient conscients de l'importance et de la noblesse de la fonction de MBE

3. Recommandations relatives à la logistique électorale et au transport des matériels électoraux

- Construction de magasin de stockage et d'entreposage pour la préparation des matériels électoraux propre à la CENI.
- Fixer d'avance le montant réservé au transport vers les localités à chaque niveau dans le budget en fonction de l'éloignement et les moyens de transport vers le lieu de destination.

4. Recommandations relatives à l'organisation des formations pendant les élections

Dans le but d'une amélioration, les recommandations pour l'organisation des formations pendant les prochaines élections sont les suivantes :

- Identifier les communes défaillantes par district à partir des anomalies constatées, soit vis-à-vis du remplissage des PV, soit vis-à-vis de la constitution des plis, et envisager des missions de supervision des formations dans ces localités et prévoir du budget supplémentaire pour ces activités ;
- S'assurer que les fonds nécessaires (budget de l'Etat ou financement extérieur) soient mis à disposition de la CENI et des démembrements avant toutes les formations, et que les procédures de paiement ou de remboursement devront être souples pour que les activités puissent se réaliser sans contrainte ;
- Maintenir l'organisation des formations en quatre cascades et former conjointement les cinq (05) membres BE avec les Chefs Fokontany ;
- Prévoir une bonne motivation et un paiement à temps réel des indemnités des formateurs et des participants.

5. Recommandations relatives à la gestion des campagnes électorales

- Sur la clarification du cadre juridique applicable à la période de pré-campagne : Il apparaît opportun d'orienter les réflexions législatives vers un éclaircissement et une délimitation rigoureuse des actions autorisées aux candidats déclarés durant cette séquence. Dans le respect des principes constitutionnels de libre administration et de libre développement des partis politiques, seules devraient être regardées comme licites pendant la pré-campagne la déclaration formelle d'intention de candidature à l'élection concernée, la publication et la promotion publique du projet de société défendu par le candidat, ainsi que la constitution et l'organisation des structures politiques de soutien à sa candidature.
- Sur la nécessité d'adapter l'encadrement juridique des réseaux sociaux et de l'internet : Compte tenu de la progression constante de la place occupée par internet et les réseaux sociaux dans le débat politique national, ainsi que des évolutions rapides des technologies numériques de communication, force est de constater l'inadaptation patente des dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur s'agissant de l'encadrement de la communication électronique en période électorale. En conséquence, il apparaît urgent de moderniser l'appareil normatif afin de l'adapter aux nouveaux défis posés par l'irruption du numérique dans la vie politique malgache. Cette actualisation des textes pourrait utilement s'inspirer des standards internationaux et des bonnes pratiques issues de droits étrangers en la matière.

6. Recommandations relatives à l'observation électorale

- Poursuite de la mise en place effective de la cartographie des observateurs et la mise en place de plateforme numérique spécialement dédiée aux missions d'observation tant nationales qu'internationales, afin de renforcer la coordination et la communication avec les missionnaires en vue de faciliter leur accompagnement durant leur présence.
- Communication des déclarations et rapports de mission d'observation conformément aux dispositions légales.
- Renforcement des mécanismes internes de dialogue avec les parties prenantes au processus électoral ;
- Pérennisation des actions d'éducation civique électorale en collaboration avec les OSC ;
- Amélioration de l'accessibilité dans les bureaux de vote pour les PSH, les personnes âgées et les femmes enceintes.

7. Recommandations relatives à la réception des plis, à l'archivage et au classement des documents électoraux

- Plus d'espace pour le classement ainsi que des étagères plus robustes et plus nombreuses seront à prévoir pour les prochaines élections, l'idéal étant de classer tous les documents au moins par Commune ;
- Il est recommandé à ce que la CENI dispose un local pouvant accueillir toutes les opérations logistiques pré, pendant et post électorales pour bien gérer les élections.

8. Recommandations relatives aux activités d'éducation civique électorale

- Allouer un budget de communication, d'éducation et de sensibilisation électorale à la hauteur des ambitions affichées en matière de participation et d'inclusion citoyenne.
- Inviter les partenaires techniques et financiers à respecter leurs engagements à l'égard de la Commission Électorale Nationale Indépendante s'agissant du soutien financier aux actions programmées de sensibilisation et d'éducation civique.
- Pérenniser les avancées saluées lors des précédentes étapes du processus électoral en matière d'accessibilité (messages en dialectes, sms de sensibilisation, traduction langue des signes, campagne digitale avec les influenceurs...)
- Privilégier la sensibilisation de proximité et le ciblage des catégories spécifiques d'électeurs (Jeunes, femmes, ruraux, personnes en situation de handicap...) afin de garantir l'égalité d'accès au processus électoral et le plein exercice des droits civiques.

9. Recommandations relatives aux activités de communication

- Afin de mener à bien ses ambitieux objectifs stratégiques, la CENI doit pouvoir compter sur l'allocation d'un budget à la hauteur des enjeux, prenant en considération l'étendue géographique des campagnes de proximité ainsi que les coûts inhérents à la production et la diffusion de supports media de qualité.

Une projection budgétaire cohérente doit être établie en amont afin de dimensionner les actions selon les cibles prioritaires et obtenir les résultats escomptés.

- Les partenaires techniques et financiers doivent par ailleurs tenir fermement leurs engagements de contributions financières envers la CENI. La défection soudaine de certains bailleurs, comme celle subie de la part du PNUD, compromet sérieusement la capacité opérationnelle de la CENI à délivrer sa feuille de route. Un dialogue précoce et transparent doit donc être noué avec les donateurs afin de prévenir de tels retournements.
- L'acquisition de matériel technique moderne, qu'il s'agisse de caméras, d'ordinateurs portables ou de logiciels de création graphique et montage vidéo, est également requise afin de doter la Direction de la Communication des outils nécessaires pour la production de supports media attractifs et qualitatifs, contribuant à moderniser et crédibiliser l'image de la CENI.

10. Recommandations relatives à la sécurisation du processus électoral

- Mise à disposition d'infrastructures adéquates et de matériels indispensables pour les forces de l'ordre pendant les élections ;
- Réviser à la hausse le montant des indemnités journalières des éléments des forces de l'ordre, et assurer leur paiement à temps réel.

11. Recommandation relative au financement et à la gestion du budget électoral

- Adoption d'une loi spécifique régissant une procédure d'exécution budgétaire plus souple et plus adaptée aux contraintes opérationnelles en matière d'élection, et en cohérence avec l'indépendance financière de la CENI ;
- Transfert dès l'ouverture du budget de l'année en cours des crédits alloués aux élections à la CENI pour lui permettre de se préparer et suivre à temps réel la programmation des activités.

ANNEXES

ANNEXE 01

LISTE DEFINITIVE DES CANDIDATS AU PREMIER TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 09 NOVEMBRE 2023

1	RAVALOMANANA Marc	Tiako I Madagasikara (TIM)
2	PARAINA Auguste Richard	Tsara Tahafina (TT)
3	RAZAFITSIANDRAOFA Jean Brunelle	Antoko Politika Madio (APM)
4	RANDRIANASOLONIAIKO Siteny Thierry	Fitambolagnela/IAD – PSD – RPSD Vaovao – ABA & parrainage de 150 élus.
5	RATSIETISON Jean-Jacques Jedidia	Fahefa-Mividy no Ilain'ny Malagasy (FMI-Ma)
6	ANDRIANAINARIVELO Hajo Herivelona	Malagasy Miara Miainga (MMM)
7	RADERANIRINA Sendrison Daniela	Fy-M
8	RAZAFINJOELINA Tahina	Firaisankinan'ny Tia Tanindrazana (FTT)
9	RAJAONARIMAMPIANINA RAKOTOARIMANANA Hery-Martial	Hery Vaovao ho an'i Madagasikara (HVM)
10	RAOBELINA ANDRIAMALALA Andry Tsiverizo	Anjomara sy Rivo-Baovao (ARB)
11	RATSIRAHONANA Lalaina Harilanto	Antoko Fihavanantsika
12	RATSIRAKA Iarovana Roland	Malagasy Tonga Saina (MTS)
13	RAJOELINA Andry Nirina	Tanora malaGasy Vonona (TGV)

Source : Décision N°11 – HCC/D3 du 9 septembre 2023 arrêtant la liste définitive des candidats au premier tour de l'élection présidentielle du 9 novembre 2023

ANNEXE 02

PRESENTATION DANS LE BULLETIN UNIQUE APRES TIRAGE AU SORT DU 11 SEPT 2023

Commission Electorale Nationale Indépendante CENI MADAGASCAR			BILETA TOKANA HO AN'NY FIFIDIANANA FILOHAN'NY REOPLIKA FIHODINANA VOALOHANY 09 NOVAMBRA 2023			
01	 FTT <small>Fidivorianan'ny Tia Tanindrazana</small>	 Tabina RAZAFINJOELINA	<div style="background-color: #008000; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> FOMBA FAMENOANA NY BILETA TOKANA </div> >> ASIO MARIKA (X) AMIN'NY PENINA NA LAVO-TONDRO EO ANKAVANAN'NY SARIN'NY KANDIDA FIDINAO <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; margin: 10px 0;"> NA </div> <div style="background-color: #008000; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> FOMBA FAMALONANA NY BILETA TOKANA </div> AVALONY MAKEO AMIN'NY TSANGANANA AFOVOANY IREO TSANGANANA HAVIA SY HAVANANA <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; margin: 10px 0;"> </div> <div style="background-color: #008000; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> AROTSAHY AO ANATIN'NY VATA MANGARAHARA NY BILETA MISO NY SAFIDINAO </div>			
02	 MMM	 HAJO ANJIRAHUARY				
03	 Andry RAJOELINA	 Andry RAJOELINA				
04	 MTS <small>MALAGASY TONGA SAHINA</small>	 Roland RATSIRAKA				
05	 TIM <small>TONGA IREO MANDRAGAKA</small>	 Marc RAVALOMANANA				
06	 TERRA TAHAFIKA <small>TERA TANGA HANAN'NY FIFIDIANANA</small>	 PARAINA Auguste				
07	 ANDOMARA SY RIVO-BAOVAO ANDOMARA SY RIVO-BAOVAO	 RAOBELINA Andry				
08	 APM <small>ANTOKO POLITIKA MADIO FIRENENA FATSY BEZA</small>	 Brunelle RAZAFIMTSANDRAOFA				
09	 An'i Kristy	 Lalaina RATSIRAHONANA				
10	 HERY <small>HEHY VAOVAO</small>	 HERY				
11	 ANTOKO Fy-M <small>Antokony, Fidy, Misy, Ny Anty, Ny Mpanjifanaka</small>	 RADERANIRINA Sendrison				
12	 RATSJETISON Jean-Jacques	 RATSJETISON Jean-Jacques				
13	 PRO SITENY	 SITENY BANDISANASOLONJABO				

ANNEXE 03

CADRES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LES PARTIES PRENANTES LORS DE LA PRÉPARATION DE LA REFORME DES LISTES ELECTORALES

N°	Date	Lieu	Intitulé	Participants	Niveau
1	09/06/2022	NOVOTEL Antananarivo	Atelier de concertation avec les parties prenantes sur la méthodologie de mise en œuvre de la réforme	*Représentants des institutions, *Administration et Organes en charge des élections *Représentations diplomatiques résidant à Madagascar *Acteurs politiques, *Représentants des OSC *Chefs d'église et notables *PTF	National
2	27 et 28/07/2022	ANTSIRANANA	Atelier de concertation avec les parties prenantes sur la méthodologie de mise en œuvre de la réforme	*Représentants de l'Administration locale *Acteurs politiques, *Représentants des OSC *Chefs d'église et notables *Démembrements de la CENI	Provincial
3	08 et 09/08/2022	FIANARANTSOA			
4	03 et 04/08/2022	TOLIARA			
5	17 et 18/08/2022	MAHAJANGA			
6	24 et 25/08/2022	TOAMASINA			
7	24/09/2022	MAEVATANANA	Partage d'informations et échange avec les parties prenantes sur la méthodologie de mise en œuvre de la réforme	*Représentants de l'Administration locale *Acteurs politiques, *Représentants des OSC *Chefs d'église et notables *Démembrements de la CENI	Régional
8	26 et 28/09/2022	SAMBAVA et ANTALAHA			
9	08/10/2022	FARAFANGANA			
10	04 et 05/11/2022	ANTSIRABE			
11	25 et 26/11/2022	NOSY BE	Partage d'informations et échange avec les parties prenantes sur la méthodologie de mise en œuvre de la réforme	*Représentants de l'Administration locale *Acteurs politiques, *Représentants des OSC *Chefs d'église et notables *Démembrements de la CENI	District
12	29/11/2022	ANTANANARIVO	Evaluation à mi-parcours de la réforme	*Représentants des institutions, *Administration et Organes en charge des élections *Représentations diplomatiques résidant à Madagascar *Acteurs politiques, *Représentants des OSC *Chefs d'église et notables *PTF *Démembrements de la CENI	National
13	07 et 08/12/2022	MANANJARY et MANAKARA	Partage d'informations et échange avec les parties prenantes sur la méthodologie de mise en œuvre de la réforme	*Représentants de l'Administration locale *Acteurs politiques, *Représentants des OSC *Chefs d'église et notables *Démembrements de la CENI	Régional
14	15 et 16/12/2022	MAHAJANGA			

15	25/01/2023	ANTANANARIVO	Réunion d'information et d'échange avec les PTF	*Représentants des organisations et institutions internationales *PTF	National
16	24/03/2023	NOVOTEL Antananarivo	Premier Dialogue politique pour la fiabilité et la transparence du processus électoral	*Chefs d'Institution et Membres du Gouvernement *Anciens Présidents et anciens Chefs d'Etat *Chefs d'église et Notables *Représentants des organisations et institutions internationales *Leaders des principaux partis politiques *Représentants des OSC	National
17	09/06/2023	CENI	Présentation du Rapport d'Audit par les Experts nationaux	*Comité ad'hoc *Leaders des principaux partis politiques *Représentants des OSC	National
18	22/06/2023	NOVOTEL Antananarivo	Deuxième Dialogue politique pour la fiabilité et la transparence du processus électoral	*Chefs d'Institution et Membres du Gouvernement *Anciens Présidents et anciens Chefs d'Etat *Chefs d'église et Notables *Représentants des organisations et institutions internationales *Leaders des principaux partis politiques *Représentants des OSC	National
19	27/07/2023	RADISSON BLU Antananarivo	*Réunion d'échanges et d'information sur le déroulement du processus électoral *Présentation des résultats de la Refonte	*Représentants des institutions, *Administration et Organes en charge des élections *Représentations diplomatiques résidant à Madagascar *Acteurs politiques, *Représentants des OSC *Chefs d'église et notables *PTF	National

ANNEXE 04

LISTE ET NOMBRE DES TYPES D'IMPRIMES ELECTORAUX UTILISES

1. LES IMPRIMES SENSIBLES

DESIGNATION	NOMBRE
Bulletin unique	11 081 136
Procès-verbal autocopiant des opérations électorales	27463
Feuille de dépouillement et de pointage des résultats	658 652
Enveloppes inviolables	164 866

2. LES IMPRIMES ORDINAIRES

DESIGNATION	NOMBRE
Lettre d'engagement des membres des bureaux électoraux	277 750
Réquision pour les bureaux de vote	166 650
Formulaire pour le remplissage des irrégularités pour les bureaux de vote	55 550
BADGES (prévus pour le 1 ^{er} et 2 nd tour)	
1-Membres BE : BLEU	277 750
2-Délegués Candidat : ROSE	1 233 826
3-Observateurs : JAUNE	177 366
4-CENI et Démembrements. : VERT	51 306
5-Administration : BLANC	5 272
6-Journaliste : VIOLET :	2 010
Edition spéciale JO ou recueil de textes (DAJ)	28 000
PV de tirage au sort pour les 2 membres BE signataires en dos de BU	166 650
Fiche de pointage par tranche d'âge et par genre d'électeurs	166 650
Guide des membres des bureaux électoraux	29 700

3. LES IMPRIMES POUR LES FORMATIONS

DESIGNATION	NOMBRE
Bulletin unique pour formation	81 210
Bulletin unique pour candidat spécimen	1 950
Bulletin unique pour OSC	20 000
Procès-verbal autocopiant des opérations électorales (Carnet)	81 210
Feuille de dépouillement et de pointage des résultats	290 000
Réquision pour les bureaux de vote	162 420
PV de tirage au sort pour les 2 membres BE signataires en dos de BU	162 420
Formulaire pour le remplissage des irrégularités pour les bureaux de vote	162 420

4. LES IMPRIMES POUR LES SECTIONS DE RECENSEMENT MATERIEL DES VOTES (SRMV)

- Guide de la SRMV
- Procès-verbal de clôture de la SRMV
- Procès-Verbal de carence
- Procès-Verbal de clôture des travaux de la Section de Recensement Matériel des Votes
- Attestation de réception par le SRMV
- Note de désignation des ramasseurs
- Attestation de réception par ramasseur
- Attestation de réception par Président SRMV
- Fiche d'inventaire des plis et de vérification de l'exactitude du recensement matériel des Votes
- Bordereau récapitulatif

ANNEXE 05

ORGANISATION DU DEUXIEME NIVEAU DE FORMATIONS

SITE DE FORMATION	FORMATEURS et PARTICIPANTS	PERIODE DE REALISATION	
		DEBUT	FIN
SITE 1 : VITRINE à l'ENAM Androhibe	<i>Formateurs :</i> *9 CEN, SE, DIRCAB, SEA, 8 Directeurs, 14 Chefs de service, 46 Assistants et 03 représentants du projet RPEDEM soit 83 formateurs et intendants, répartis dans 08 salles <i>Participants :</i> Participants : *Membres CEP et SPP ANTANANARIVO, *Membres CER et SPR ANALAMANGA, BONGOLAVA et ITASY, *Membres CED, CA, CCID, PCEC et PSRMV dans les trois régions Soit 157 participants, répartis dans 08 salles	16-oct-23	18-oct-23
SITES 2 à 19	<i>Formateurs :</i> 9 CEN, SE, DIRCAB, SEA, 8 Directeurs, 14 Chefs de service, 46 Assistants <i>Participants :</i> *Membres CEP et SPP, Membres CER et SPR, Membres CED, CA, et CCID, PSRMV dans les régions restantes	23-oct-23	04-nov-23

ANNEXE 06

NOMBRE ET ROLE DES AGENTS RECRUTES TEMPORAIREMENT POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES RESULTATS DE L'ELECTION

Agents recrutés	Nombre	Rôles
Agents de conditionnement	37	Assurer le conditionnement et le colisage des matériels et des imprimés électoraux
Agents de Manutention pendant la préparation de l'élection Présidentielle	40	Assurer la manutention des matériels et des imprimés électoraux
Agents d'Exploitation	169	Assurer les travaux de traitement des résultats provisoires. Ils sont répartis dans les 6 Provinces et constituent 03 groupes composés de 12 agents au maximum dans un groupe dans une équipe et travaillent en rotation toutes les 12 heures (le jour ou la nuit).
Opérateur de saisie avec la DSI	65	Assurer les travaux de saisie des voix obtenues par chaque candidat (en rotation toutes les 12 heures, le jour ou la nuit)
Agents de réception	116	Assurer la Réception, le tri et le classement des plis venant des SRMV
Agents Manutentionnaires pendant les traitements des résultats	109	Assurer la manutention et le classement des plis provenant des SRMV
Agents de Fouille	34	Fournir les documents demandés par la HCC durant le traitement des résultats définitifs
Personnel (journalistes) de l'ORTM	15	Retransmettre en Direct sur TVM/RNM/DIT
Médecin	1	Renforcer le Médecin du Service Médico-Social
PARAMED	1	Renforcer l'équipe du Service Médico-Social
Agents de Police Nationale	6	Se charger de la Sécurité (fouille)

- * Délibération n°062/CENI/D/2023 du 15 Novembre 2023
- * Délibération n°040/CENI/D/2023 du 21 Septembre 2023
- * Délibération n°028/CENI/D/2023 du 04 Août 2023
- * Délibération n°027/CENI/D/2023 du 04 Août 2023

ANNEXE 07

COMPOSITION DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'INFORMATIONS ET DE FORMATION DES PERSONNES AVEUGLES ET MALVOYANTES DU 07 NOVEMBRE 2023

Entités	Districts de départ	Nombre des participants
Représentants des Associations, membres de la FAAM	Antsirabe I	72
	Antsirabe II	31
	Antananarivo	28
	Fianarantsoa	12
	Ambositra	12
	Manakara	04
	Morondava	08
CENI	Antananarivo	09
Démembrements de la CENI	Antsirabe I	04
Membres du bureau électoral	Antsirabe I	03
RPEDEM	Antananarivo	06
Journalistes	Antananarivo	14
	Antsirabe	10
TOTAL		213

AGENDA DE L'ATELIER

HORAIRE	THEMATIQUE	DETAILS/ DESCRIPTION	RESPONSABLE
08h30-09h00	Enregistrement des participants		Intendance
09h00-09h10	Ouverture officielle de l'atelier	Discours d'ouverture	Maitre de cérémonie
09h10-09h20	Rappel des TDR de l'atelier	Présentation en plénière	DEAJ CENI
09h20 – 09h50	Communication le droit de vote et les personnes en situation d'handicap (standards internationaux, cas d'échanges)	Présentation en plénière	RPEDEM
09h50-10h20	Pause-café		
10h20 – 10h40	Communication sur l'utilisation du carton de vote pour les malvoyants	Présentation en plénière	DEAJ CENI
10h40-11h40	Echanges sur l'utilisation du carton de vote pour les malvoyants		DEAJ CENI
11h40 - 12h30	Partage sur le dispositif de communication autour de la facilitation de la participation des malvoyants au vote		RPEDEM
12h30-13h50	Pause-déjeuner		
14h15 – 15h20	Exercices de simulation	Séances de cas pratiques.	Membres du bureau électoral et CENI
A partir de 15h20	Formalités administratives		RPEDEM/CENI

ANNEXE 08

LISTE DES OBSERVATEURS AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'OBSERVATION

N°	Dénomination	Sigle
1	FIKAMBANANA NY MPIASA MIAVOTRA	MPM
2	FIKAMBANANA MIARO NY MPANJIFA MALAGASY	FIMPPAMA
3	ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR LA DEFENSE DES DROITS DES CONSOMMATEURS ET DES CITOYENS	AVDDCC
4	FIKAMBANANA NY MPIVAROTRA ETO ANIVON'NY TSENABE AMPITATAFIKA	FIMPITA
5	Association SEBASS GROUP	SEBASS GROUP
6	FIKAMBAN'OLOM-PIRENENA MIARO NY ZON'NY MPANJIFA MALAGASY	FOMZMPM
7	ASSOCIATION DES VOLONTAIRES PACTIFS	AVA
8	GROUPE ARTISTIQUES THEATRALE DE FORT-DAUPHIN	GAT FORT
9	Association MPIASA AFAKABA MIVONDRONA	MPIAMI
10	ASSOCIATION LUMIERE DE LA LUNE DE MADAGASCAR	ALLUMA
11	Association VERO	VERO
12	CELLULE DE MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE – SEHATRA AMETRAHANA FITONIANA IOMBONAN'NY DAHOLOBE	CMVP-SAFID
13	Association HETSIKA FAMPIRASANA KRISTIANA HO AN'NY FIRENENA	HFKF
14	Association GASI-MPILATSAKA AN-TSITRAPO/ GROUPEMENT DES ALLIES POUR LE SALUT ET L'INTEGRITE	GASI-MPILATSAKA AN-TSITRAPO
15	ONG TOLOTSOA	TOLONTSOA
16	Association NY HO AVY MAMIRATRA	NY HO AVY MAMIRATRA
17	ONG LUJDH-TAMZO	ONG LUJDH-TAMZO
18	Association ANDRIMASO 2	ANDRIMASO 2
19	ONG RAVINALA	ONG RAVINALA
20	TESAKA MIRAY LE MIRAY MAIGNY	TESAKA MIRAY LE MIRAY MAIGNY
21	TANORA MIARA MIASA	TMM
22	ONG MIJORO MANDROSO MADAGASCAR	ONG MIJORO MANDROSO MADAGASIKARA
23	Association AL'BARAKAT DE MADAGASCAR	AL'BARAKAT DE MADAGASCAR
24	Association GROUPE MIRAY AINA	GMA
25	AssociationTAMBAZOTRA MALAGASY MPISEHATRA AMIN'NYRAHARAHAM-PIFIDIANANA	TAMAMPIRAMI
26	Association MIZARASOA	MIZARASOA
27	FIKAMBANAN'NY SEMBANA MIRAY ETO MIANDRIVAZO	FSMM
28	Association LIGUE MALGACHE DES DROITS DE L'HOMME ET DU PEUPLE	LMDHP
29	Association LIBERTY 32	LIBERTY 32
30	Association IKORIANTSOA	IKORIANTSOA
31	Association FANILO HASINA	FANILO HASINA
32	ASSOCIATION OPALY	OPALY
33	KOLOINA PEACE MAKER ASSOCIATION MADAGASCAR	PEACE
34	ASSOCIATION MANAMPISOA AMBODIHADY	ASMA
35	REFLEOUIIION ET ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES ET DE L'AGRIBUSINESS DE L'UNIVERS	RADEAU
36	Association FANAIRANA HAMOKATRA NY SAINA MBA HIARY NASIONALY	FAHASAHIANA
37	ONG FIHAVANANA- PAIX POUR MADAGASCAR	FIHAVANANA-PAIX
38	FEDERATION DES COMMUNAUTES ROYALES TRADITIONNELLES DE MADAGASCAR» F.C.R.T.M	F.C.R.T.M
39	Association FANABEAZANA OLOMPIRENENA/ EDUCATION DES CITOYENS	KMF-CNOE
40	Association CENTRE ARRUPE MADAGASCAR	CENTRE ARRUPE
41	Association TANORA TIA TANINDRAZANA FANDROSOANA FAHALALANA MIRAY HINA»	3T2FM

42	Association GASIKARAMAMIKO HO AN'NY FAMPANDROSOANA»	GAMFA
43	Association NY ANGADY	NY ANGADY
44	Association ZA AMBOHIMANDRAY	ZA AMBOHIMANDRAY
45	Association E-MIAHY	E-MIAHY
46	Association FIHAVANANA	FIHAVANANA
47	Association MIAHY	MIAHY
48	Association MIARA-DIA	MIARA-DIA
49	Association ANDRIMASO 1	ANDRIMASO 1
50	ONG ATRIKA HO FAMPANDROSOANA AN'I MADAGASIKARA	AFM
51	ONG ZoAko	ZoAko
52	FIKAMBANANA VEHIVAVY MPITARIKA MANJAKANDRIANA	FIVEMPIMANJA
53	Association ACTION SOCIALE POUR DEVELOPPER MADAGASCAR	ASD MADAGASCAR
54	Association LA CHAINE D'HONNETETE-TOHIVAKAN'NY FAHAMARINANA	LA CHAINE D'HONNETETE
55	Association HERIMIFANAMPY	HERIMIFANAMPY
56	Association MANDA	MANDA
57	Association AROVI- ANDRY SY REHAREHAN'NY OLOMBANONA VONONA HIJERY NY TOMBOTSOAN'NY FIRENENA	ARIVI- ANDRY SY REHAREHAN'NY OLOMBANONA VONONA HIJERY NY TOMBOTSOAN'NY FIRENENA
58	Association FANOMEZANTSOA	FANOMEZANTSOA
59	Association GROUPEMENT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	GOSC
60	ASSOCIATION DES FEMMES OUVRIERES	AFO
61	Association ECAR JUSTICE ET PAIX	ECAR JUSTICE ET PAIX
62	Association ADIDY VAO ZO	ADIDY VAO ZO
63	TENDONS NOS MAINS A LA NATION	TENONA
64	ASSOCIATION DES JEUNES CURIEUOUI A L'AVENIR	A.J.C.A
65	Association FENOHASINA	FENOHASINA
66	SEHATRA IVOARAN'NY VEHIVAVY MALAGASY	SIVEM
67	Association SOA	SOA
68	TAMBATRA	TAMBATRA
69	TANORA MANDALA NY FAHAMARINANAN MBA HO FAMPANDROSOANA NY FIRENENA	FTMF
70	SAMPANA ANARAHA-MASO NY FIFIDIANANA,IVON'NY DEMOKRASIA IFARIMBONANA	SAFIDY
71	Association IKALANGITA	IKALANGITA

ANNEXE 09

MATRICE DE LA COMMUNICATION INTERNE

OBJECTIFS	CIBLES	MESSAGES	CANAUX
<ul style="list-style-type: none">- Circulation fluide des informations au niveau interne- Sentiment d'appartenance du personnel rehaussé- Toutes les instances au sein de la CENI parlent d'une seule et même voix- Tout le monde au même niveau d'information	<ul style="list-style-type: none">- Membres du Bureau Permanent et leurs membres de cabinets respectifs- Personnel au niveau du Secrétariat exécutif-Démembrements	<ul style="list-style-type: none">- Respect de la hiérarchie- Respect de l'éthique et de la déontologie- Impartialité, neutralité et indépendance de la CENI- Personnel en tant qu'ambassadeur de la CENI à l'extérieur- CENI = grande famille- Protéger l'institution contre les attaques et la désinformation	Assemblée générale, visioconférence, emailing, SMS, réunions en présentiel.

ANNEXE 10

MATRICE DE LA COMMUNICATION EXTERNE

Cibles	Objectifs	Messages clés	Canaux et supports
Électeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les procédures de vote - Informer sur les activités de la CENI - Sensibiliser les électeurs sur les étapes clés du processus électoral - Informer les parties prenantes sur le rôle technique de la CENI dans la conduite du processus 	<ul style="list-style-type: none"> - "Votre voix compte" - Rappel des dates - Informations sur les modalités du scrutin - « Fahefako io, Hifidy aho ! » 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions - Interviews - Réseaux sociaux - Affichage numérique
Candidats	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les règles de la campagne - Informer sur les modalités du scrutin - Informer sur le rôle technique de la CENI dans la conduite du processus - 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des principes qui régissent la campagne électorale - Informations sur le respect de l'équité et de l'égalité de chances entre les candidats - Informations sur les rôles de la CENI en tant qu'organe chargé des attributions de l'ANRCM - Rappel des dates clés - Transparence - Processus participatif - CENI = organe de gestion des élections à Madagascar 	<ul style="list-style-type: none"> - Emailing - Cadres de dialogue
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Véhiculer la transparence sur les opérations électorales - Participer aux appels à la mobilisation citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilisation des OSC en tant qu'éducateurs électoraux - Responsabilisation des OSC en tant que entités qui contribuent à l'apaisement de la population - Transparence de la CENI 	<ul style="list-style-type: none"> - Emailing - Cadres de concertation - Dialogues - Appels - Ateliers
PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le soutien technique et financier du processus électoral - Véhiculer la transparence sur les opérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins matériels et logistiques - Transparence de la CENI - Processus inclusif 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - Emailing - Rapports d'activité
Autorités étatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur la coordination du processus électoral - Appuyer la CENI sur les opérations techniques du processus électoral 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations sur le processus électoral et les avancées des préparatifs des élections 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres bilatérales - Correspondances officielles
Presse	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les étapes du processus - Instaurer une collaboration étroite et effective - lutter contre la désinformation - Engager la presse en tant que relai d'information fiable émanant de la CENI - Presse comme alliée de la CENI - apaisement 	<ul style="list-style-type: none"> - la presse en tant qu'éducateurs des citoyens - presse : canal principal pour la transmission des messages de la CENI - 	

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1: Pourcentage des incidents.....	- 36 -
Graphique 2: Répartition des financements des activités électorales de la CENI en 2023.....	- 41 -
Graphique 3 : Répartition des dépenses d'élection de 2023 par nature.....	- 44 -
Graphique 4 : Répartition des dépenses par activité.....	- 45 -
Schéma 1 : Méthode d'acheminement des plis électoraux vers les SRMV.....	- 25 -
Schéma 2: Schéma récapitulatif des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 16 novembre 2023 publiés par la CENI.....	- 31 -
Tableau 1 : Evolution par région des taux de participation.....	- 23 -
Tableau 2 : Taux de participation par région pendant l'élection présidentielle du 16 novembre 2023....	- 24 -
Tableau 3 : Statistique relative à la participation des délégués des candidats et des observateurs nationaux et internationaux à l'observation lors des élections présidentielles de 2023.....	- 26 -
Tableau 4 : Nombre d'incidents signalés par l'observatoire SAFIDY.....	- 36 -
Tableau 5 : Financement des activités électorales de la CENI en 2023.....	- 40 -
Tableau 6 : Crédits "ELECTIONS" inscrits dans le budget général de l'Etat de 2023, au titre de la CENI (en millier d'Ariary).....	- 41 -
Tableau 7 : Répartition du budget du projet par composante et par année, (Montant en USD).....	- 42 -
Tableau 8 : Etat d'exécution du budget "ELECTIONS" 2023 par compte - base engagement (en millier d'Ariary).....	- 43 -
Tableau 9 : Etat des dépenses d'élection de 2023 par nature – Base engagement. Financement : Ressources propres internes.....	- 43 -
Tableau 10 : Etat des dépenses d'élections de 2023 par activité. Financement : Ressources propres internes et FCV Japon (en millier d'Ariary).....	- 44 -

Table des matières

Contexte de l'organisation de l'élection.....	- 7 -
Chapitre 1. Opérations avant le jour du scrutin.....	- 9 -
1.1. Détermination du calendrier électoral.....	- 9 -
1.2. Activités liées à l'enregistrement des candidatures.....	- 9 -
1.3. Activités liées aux listes électorales.....	- 10 -
1.3.1. Fiabilisation du fichier électoral.....	- 10 -
1.3.2. Impression des listes des électeurs et des cartes d'électeurs.....	- 11 -
1.3.3. Déploiement et distribution des cartes d'électeurs.....	- 11 -
1.4. Publication et mis à jour de la liste et emplacement des bureaux de vote.....	- 12 -
1.4.1. Fixation de la liste et emplacement des bureaux de vote.....	- 12 -
1.4.2. Identification et nomination des membres des bureaux électoraux.....	- 12 -
1.5. Production des imprimés sensibles et ordinaires.....	- 13 -
1.6. Mise au point des applications pour le traitement des résultats.....	- 13 -
1.7. Logistique électorale.....	- 14 -
1.7.1. Acquisition et déploiement des matériels, fournitures et imprimés électoraux.....	- 14 -

1.7.1.1.	Acquisition et conditionnement des imprimés et matériels de vote	14 -
1.7.1.2.	Transport et Déploiement	14 -
1.7.2.	Acquisition et déploiement des matériels roulants.....	15 -
1.8.	Renforcement des capacités des acteurs et du personnel électoral.....	15 -
1.8.1.	Organisation des formations en cascade pour la gestion des SRMV et des Bureaux de Vote ...	15 -
1.8.2.	Organisation des formations des responsables dans le cadre de la transmission et de l'exploitation des résultats	16 -
1.8.2.1.	Formation sur la transmission et le traitement des résultats	16 -
1.8.2.2.	Formation sur l'exploitation des résultats.....	17 -
1.8.3.	Organisation d'un atelier d'informations et de formation relatif à la mise en œuvre du dispositif de facilitation de la participation des malvoyants au vote	18 -
1.8.4.	Formation des autres acteurs au processus électoral.....	18 -
1.8.5.	Points forts	18 -
1.8.6.	Difficultés rencontrées	19 -
1.8.7.	Recommandations.....	19 -
1.9.	Gestion de la campagne électorale.....	19 -
1.9.1.	Mesures prises par la CENI avant l'ouverture de la campagne.....	20 -
1.9.2.	Modalités de régulation de l'accès aux médias audiovisuels publics lors de la campagne	20 -
1.9.3.	Difficultés rencontrées	20 -
1.9.4.	Solutions adoptées.....	21 -
1.9.5.	Recommandations.....	21 -
Chapitre 2. Opérations pendant le jour du scrutin.....		22 -
2.1.	Administration des bureaux de vote.....	22 -
2.1.1.	Ouverture des Bureaux de Vote.....	22 -
2.1.2.	Participation au vote	22 -
2.1.3.	Acheminement des plis électoraux vers les SRMV	25 -
2.2.	Observation électorale.....	26 -
2.2.1.	Participation des délégués des candidats et des observateurs nationaux et internationaux.....	26 -
2.2.2.	Rapport et conclusion des observateurs.....	26 -
2.2.3.	Difficultés rencontrées	27 -
2.2.4.	Solutions adoptées.....	27 -
2.2.5.	Recommandations.....	27 -
Chapitre 3. Opérations après le jour du scrutin.....		28 -
3.1.	Collecte des plis électoraux et recensement matériel des votes au niveau des démembrements	28 -
3.2.	Réception des plis, traitement des résultats, classement et archivage des documents électoraux au niveau central	29 -
3.2.1.	Réception des plis	29 -

3.2.2.	Traitement des résultats des élections	- 29 -
3.2.3.	Archivage et classement.....	- 29 -
3.2.4.	Difficultés rencontrées.....	- 29 -
3.2.4.1.	Sur la livraison et la réception.....	- 29 -
3.2.4.2.	Sur la logistique postélectorale	- 29 -
3.2.5.	Recommandations.....	- 30 -
3.3.	Gestion des différends et du précontentieux électoral.....	- 30 -
3.4.	Publication des résultats provisoires	- 30 -
Chapitre 4. Opérations transversales		- 32 -
4.1.	Activités d'éducation civique et de sensibilisation électorales	- 32 -
4.1.1.	Bilan des réalisations	- 32 -
4.1.1.1.	Activités financées dans le cadre du projet RPEDEM.....	- 32 -
4.1.1.2.	Actions de sensibilisation de masse.....	- 32 -
4.1.1.3.	Sensibilisation de proximité	- 32 -
4.1.2.	Difficultés rencontrées.....	- 32 -
4.1.3.	Solutions adoptées.....	- 33 -
4.1.4.	Recommandations.....	- 33 -
4.2.	Communication.....	- 33 -
4.2.1.	Mise en œuvre des actions de communication.....	- 34 -
4.2.2.	Difficultés rencontrées.....	- 35 -
4.2.2.1.	Contraintes budgétaires	- 35 -
4.2.2.2.	Solutions adoptées.....	- 35 -
4.2.3.	Recommandations.....	- 35 -
4.3.	Suivi du déroulement du scrutin pendant le jour J	- 35 -
4.3.1.	Réalisations	- 36 -
4.3.1.1.	i-report/SARP	- 36 -
4.3.1.2.	Numéro vert et « Situation ROOM »	- 36 -
4.3.2.	Difficultés rencontrées.....	- 37 -
4.3.3.	Solutions adoptées.....	- 37 -
4.4.	Sécurisation du processus électoral.....	- 37 -
4.4.1.	Les missions des forces de sécurité	- 37 -
4.4.2.	Sécurisation de l'acheminement des matériels, fournitures et imprimés électoraux dans les districts - 37 -	
4.4.3.	Collaboration avec les Forces de Défenses et de Sécurité (FDS)	- 38 -
4.4.4.	Difficultés rencontrées.....	- 38 -
4.4.5.	Recommandations.....	- 38 -
4.5.	Santé et secourisme pour le personnel électoral pendant la période des élections	- 38 -

4.5.1.	Activités préélectorales.....	- 39 -
4.5.2.	Activités pendant l'élection et la période de traitement des résultats.....	- 39 -
4.5.2.1.	Bilan des activités.....	- 39 -
4.5.2.2.	Bilan des pathologies dominantes	- 39 -
4.5.3.	Points forts	- 39 -
4.5.4.	Points à améliorer	- 39 -
	Chapitre 5. Gestion du budget électoral	- 40 -
5.1.	Mise en place du budget électoral	- 40 -
5.2.	Financement des élections :	- 40 -
5.2.1.	Financement de l'Etat Malagasy (RPI)	- 41 -
5.2.2.	Financement du projet RPEDEM	- 42 -
5.3.	Dépenses des élections	- 43 -
5.3.1.	L'exécution du budget de l'élection du Budget Général de l'Etat.....	- 43 -
5.3.1.1.	Exécution Par compte du PCOP	- 43 -
5.3.1.2.	Exécution par nature de dépense	- 43 -
5.3.2.	Les dépenses de l'élection 2023 par activité.....	- 44 -
5.4.	Difficultés rencontrées et solutions adoptées	- 45 -
5.4.1.	Difficultés rencontrées	- 45 -
5.4.2.	Solutions adoptées.....	- 46 -
5.5.	Recommandations.....	- 46 -
	Conclusion générale.....	- 47 -
	Récapitulation de toutes les recommandations lors de l'élection présidentielle du 16 novembre 2023...-	48 -
	ANNEXES	- 51 -
	ANNEXE 01	- 51 -
	LISTE DEFINITIVE DES CANDIDATS AU PREMIER TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE	- 51 -
	ANNEXE 02	- 52 -
	PRESENTATION DANS LE BULLETIN UNIQUE APRES TIRAGE AU SORT DU 11 SEPT 2023.....	- 52 -
	ANNEXE 03	- 53 -
	CADRES D'INFORMATION ET D'ECHANGE AVEC LES PARTIES PRENANTES LORS DE LA PREPARATION DE LA REFONTE DES LISTES ELECTORALES	- 53 -
	ANNEXE 04	- 55 -
	LISTE ET NOMBRE DES TYPES D'IMPRIMES ELECTORAUX UTILISES	- 55 -
	ANNEXE 05	- 56 -
	ORGANISATION DU DEUXIEME NIVEAU DE FORMATIONS	- 56 -
	ANNEXE 06	- 57 -
	NOMBRE ET ROLE DES AGENTS RECRUTES TEMPORAIREMENT POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES RESULTATS DE L'ELECTION.....	- 57 -

ANNEXE 07	- 58 -
COMPOSITION DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'INFORMATIONS ET DE FORMATION DES PERSONNES AVEUGLES ET MALVOYANTES DU 07 NOVEMBRE 2023	- 58 -
ANNEXE 08	- 59 -
LISTE DES OBSERVATEURS AYANT REMIS LEUR RAPPORT D'OBSERVATION	- 59 -
ANNEXE 09	- 61 -
MATRICE DE LA COMMUNICATION INTERNE	- 61 -
ANNEXE 10	- 62 -
MATRICE DE LA COMMUNICATION EXTERNE	- 62 -
LISTE DES ILLUSTRATIONS	- 63 -